

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A Y 1738.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : Pour cela on continue d'inviter les *Sçavans* à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au *Sieur André Chevalier*, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit *Chevalier*, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs *Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires*; entr'autres, *Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux* : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le *Pere Nicéron, Barnabite*, à present 38. vol. : *Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. volumes en 42. parties, & continué; *Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie*, 18. vol. & *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux *Supplémens*. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux; ledit *Chevalier* les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la *Bibliothèque Italique & des Memoires du P. Nicéron*, un volume tous les trois mois, de même que de la *Bibliothèque raisonnée*, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun; & la *Bibliothèque Germanique* à present 38. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mai 1738.

ARTICLE I.

*Contenant la suite de la Relation apologique &
historique de la Societé des Francs-Maçons.*

I. **C**OMME il n'y a point d'interruption à faire dans un recit tel que celui dont nous donnâmes le commencement le mois passé, nous allons le continuer, de maniere que la fin s'en trouvera dans nos mémoires du mois prochain. Poursuivons.

*Rarâ temporum felicitate, ubi sentire quid velis,
& quid sentias dicere possis. Calid. Arab. in tumulto,
Hermet. §. 100.*

. . . . La Société dont je continuë de parler, est instituée sur le modèle de celles qui furent établies à Rome, à Athènes, à Lacedémone & dans plusieurs autres Villes, où les Sciences & les Arts étoient dans un état florissant. Ce n'est pourtant pas à l'imitation de quantité de ces Sociétés, que Rome payenne vit éclore dans son sein pour des motifs de Religion ou de Politique, dont les fonctions étoient

de prier les Dieux, de faire des vœux & des sacrifices pour la conservation des biens de la terre, des Empereurs, du Sénat & du Peuple Romain. Telles étoient les Sociétés des Freres Arvales, des Compagnons Titiens, des Augustaux, des Flaviens, des Antoniniens & de plusieurs autres. Ce n'est pas de celles-ci que les Francs-Maçons tirent leur origine. Si le Lecteur se l'imaginoit, il n'auroit qu'une fausse idée de ces illustres Associés.

J'entens encore moins parler de certaines Sociétés établies chez les Grecs & les Romains, qui ne tendoient qu'à égayer l'esprit au milieu des somptueux Festins, où le ventre se remplissoit de vin & de mets délicats. C'étoient à proprement parler, des Bacchantes que les Athéniens nommoient des Symposes, les Lacédémoniens des Suffites; d'autres Grecs les qualifioient de Concénations & de Comportations; & les Romains les appelloient des Convivations. Toutes ces Sociétés qui ne tendoient qu'à corrompre les mœurs, en assouvissant les passions, ayant donné atteinte au bien public, & à la tranquillité des Etats, furent sagement abolies par les Loix.

Cet affront n'est jamais arrivé à celles qui ont donné la naissance à la Société des Francs-Maçons. Les Dieux & les hommes y étoient respectés. La nourriture du corps, n'y étoit ni si abondante, ni si délicieuse que celle de l'esprit; & l'on y faisoit beaucoup plus de cas d'une belle pensée, d'une découverte dans la Nature & de la démonstration de quelqu'un de ses phénomènes, que du meilleur vin, & des mets ragoûtans. La gayeté n'y passoit jamais les bornes de la raison, de la politesse & de la modestie.

Ces Sociétés furent protégées des Dieux & autorisées des hommes. On ne s'y presentoit qu'avec des qualités d'esprit & de cœur dignes de la Société

où

où l'on aspiroit : & Jupiter ne fut appelé familier , que parce qu'il étoit lui-même le Juge équitable de leurs maximes, & de leurs loix. Il ne faut que lire Plutarque (e) pour apprendre qu'elles étoient encore plus pures & plus nobles que celles qu'Hermogène appelle des Banquets Socratiques, dont Platon & Xénophon excellens disciples de Socrate, nous ont fait une ébauche.

Telle étoit l'heureuse société où Caton passoit les plus doux momens de sa vie. Voici ses propres termes, que Cicéron a transmis jusqu'à nous. *Les Sociétés, dit ce sage Censeur, furent instituées au tems que j'étois Trésorier de la République, par des hommes inspirés de la nature & secondés de la raison. J'y mangeois avec les Confreres; mais le feu de la jeunesse se ralentissant de jour en jour, j'y faisois moins de cas des mets que des discours de mes amis. Nos Ancêtres ont appelé ces assemblées des convivations, avec bien plus de raison que les Grecs qui leur donnoient les noms de comotation & de concénation; comme s'ils avoient voulu marquer ce qu'il y a de plus bas dans ces Sociétés.* (f)

Les Sociétés, dit-il encore ailleurs, instituées par nos Ancêtres, m'ont toujours plu. Les discours que le Président y prononce selon l'usage des Anciens; de petits verres fraîchement rinsés, ainsi qu'aux Banquets de Xénophon; la fraîcheur en Été; le Soleil ou le feu en Hiver, tout cela me charme & me délecte. C'est ce que je trouve chez les Sabins que je fréquente ordinairement, & dans l'Assemblée de mes Voisins, où je me rends chaque jour. Nous y conversons le plus souvent & le plus long tems qu'il nous est possible. (g)

X 3 En

(e) Liv. 5. des Banquets.

(f) Liv. de la vieillesse chap. 13.

(g) Ibid. chap. 14.

En voilà de reste pour conclure que la Société des Francs-Maçons établie par les Romains même dans leur Isle, est une Assemblée de gens sages, de gens d'esprit, qui vivant d'une façon à ne point craindre la mort & à ne point mépriser la vie, font plus de cas des arts & des sciences, qu'on y éprouche de près, que de tous les mets exquis. Leur Philosophie n'est ni longue, ni obscure, ni captieuse. Ses principes s'apprennent au premier instant de l'association; & on ne l'oublie jamais, parce que tout ce qu'on y dit & tout ce qu'on y fait, s'y rapporte comme à la fin. La voici en deux lignes.

Toutes choses ne font qu'un dans l'Univers, & cet un est tout en toutes choses. Ce qui est tout en toutes choses est Dieu, éternel, immense & sage. C'est en ce Tout que nous sommes, que nous vivons & que nous avons le mouvement. C'est par ce Tout que chaque Être est produit, & c'est en lui que tous les Êtres doivent se réduire. Il est enfin le Principe & la fin de toutes choses. Tel est le principe solide sur lequel ils fondent tous leurs raisonnemens.

Les Confreres bannissant tout air pédant & barbaratif, & ayant les visages gais & sereins, recherchent avec grace & modestie, sans affectation & sans préjugé, les causes des choses, dont ils tâchent de confirmer la Théorie par des expériences justes & convaincantes, afin de soutenir l'esprit dans sa vigueur, sans craindre que le plaisir les abrutisse, que la grandeur les élève, que le chagrin les afflige, ni que la tristesse les abate.

Ils sont tous égaux & ils s'appellent Freres, Compagnons & Amis. La contention, l'opiniâtreté, l'envie, ni le zèle amer, n'entrent point dans leurs Assemblées; on n'y remarque que la science, la docilité, la politesse & la cordialité, que je qualifie
de

de vraie charité chrétienne, dont ils donnent des preuves héroïques; ce que j'aurai lieu de dire ailleurs. Tout ce qu'on y propose & qu'on y dit est pesé au poids du Sanctuaire, & examiné avec la dernière sévérité. Dépouillés des préjugés, sur l'autorité des Vivans & des Morts, ils ne jurent, s'il m'est permis de le dire ainsi, sur les paroles d'aucuns Maîtres. La vérité est leur fin & la raison est le guide qu'ils suivent, dans la curieuse recherche qu'ils en font.

Qui reconnoitra à ce caractère les Francs-Maçons de la dernière édition? En vérité ceux de Londres sont-ils biens marqués à leur coin? Ces gens admirables qui par un sérieux amusement ne s'occupent que des choses solides & dignes de l'esprit humain, sont-ils bien les mêmes que ces chimeriques Cabalistes, scrupuleux Observateurs des figures & des nombres; ces sujets méprisables, qui paîtris d'erreurs, se livrent à plein collier au Grimoire des Necromanciens, au Thalmud des Juifs, & aux figures & aux calculs des Astrologues judiciaires, dépourvûs du jugement commun. Qu'on décide presentement du discernement des Peintres qui en font des portraits si difformes? Qu'on juge enfin par la noblesse de l'institution des Francs-Maçons, des avantages qu'on peut en retirer?

Je ne m'engagerai pas à prouver ici que les plaisirs de l'esprit, sont autant au dessus de la volupté des sens, que l'ame est supérieure au corps. Personne ne l'ignore: & quelques sensuels & voluptueux que soient les hommes, ils sentent bien qu'ils sont nés pour des plaisirs moins grossiers & plus purs. L'amertume qui accompagne, & qui suit ceux auxquels ils se livrent sans réserve, leur prouve sensiblement, qu'ils sont moins des plaisirs que des peines; mais c'est assez, que la recherche n'en soit pas difficile,

& que la jouissance satisfasse les sens & les passions, pour qu'ils s'y bornent; sans penser qu'ils n'ont plus qu'un pas à faire pour en trouver de plus solides & de plus purs, dont la recherche est aussi flatteuse que la jouissance même.

L'amour propre des Franc-Maçons est infiniment plus délicat; aussi en est-il plus délicieusement satisfait. Leur félicité ne dépend ni des occasions, ni des objets qu'il leur faille chercher hors d'eux-mêmes. Ils la trouvent dans leur propre fond: & leurs Assemblées ne servent qu'à les animer mutuellement à s'y fixer, semblables à des charbons enflammés, qui conservent bien mieux leur ardeur, quand ils sont unis, que quand ils sont dispersés.

On apprend dans leur Société l'usage qu'on doit faire des créatures, pour être bon & sage, & pour vivre heureux & content. Les grandeurs, les richesses, ni les plaisirs des sens ne les touchent point. Nobles Epicuriens, ils placent la félicité de la vie dans la volupté de l'esprit, & les exemples & les usages contraires sont chez eux de très-mauvais argumens. Ils ne risquent pas de périr avec le grand nombre, ni avec les imprudens qui le suivent, allant où tout le monde va & s'éloignant du but où tout le monde devrait tendre. Ils parlent, à la vérité, comme le Vulgaire, mais ils ne pensent que comme les Sages.

Ces véritables Freres n'ayant rien de réservé ne se cachent rien. Ils avertissent les derniers Associés de cette grande sentence de Cicéron, qui est la règle de leur conduite. *La sagesse qui est la vraie Philosophie, dit cet Orateur, n'est de la compétence que de très-peu de fuges. Elle se cache avec soin à la multitude. Celui qui la possède devient suspect à lui-même, & avec raison; car si elle se montre, le Peuple la défigure & la détruit. Ceux qui prétendent*
même

même en enseigner une, ou en apprendre une bâtarde, qui porte le même nom, ébloïis par le brillant de la légitime, s'élevent contre elle, & employent leurs sophismes réguliers pour la proscrire, ou lui imposer silence. (h)

On les exhorte d'abandonner la coutume pour suivre la raison, afin de se mettre au-dessus du prétendu hazard, aveugle divinité qui n'en merita jamais le nom, leur faisant sentir que c'est le vrai moyen d'être content de leur sort, quel qu'il puisse être. Vous banirez, ajoutent-ils, vous banirez de votre cœur la folle ambition & la cruelle envie: & méprisant les honneurs fugitifs qui ne rendent point immortel, & qui n'éloignent pas même la mort, vous menerez une vie tranquille dans l'indifférence de toutes choses. Dans une si charmante situation vous vous écrierez avec Virgile, *Heureux celui qui a pu acquerir la connoissance des événemens; & qui foulant aux pieds le Destin inexorable, & exempt de toute crainte, ne peut être ébranlé par le bruit même des enfers.* (i)

Voilà un petit abrégé des avantages qu'on trouve dans la Société des Francs-Maçons, où les sens & les passions ne trouvent certainement pas leur compte, d'où l'on peut conclure que la quintessence, & la pratique des principes que je viens d'établir, est la fin qu'ils se proposent, qui n'est autre que de se mettre à l'abri de la tyrannie & des erreurs du monde, sous les ailes de la liberté & de la vérité.

C'est pour faire triompher l'un & l'autre qu'ils s'assemblent dans leurs Loges, & non pour y célébrer les Bachanales des Chevaliers de la Coupe, (l) ni

(h) *De vita beat. cap. 1. & 2. de Divinit. lib. 2. cap. 89. Tusculan. lib. 2. cap. 1.*

(i) *Georg. lib. 2. v. 490.*

(l) *Chevalerie de Bûveurs établie à Toulouse.*

les Orgies des Capripèdes ou Lucifuges, qui s'atroupent sous les auspices de la Lune, à l'heure croquante du tournement solaire, pour entretenir le noble vuide des cervelles creuses & ratières, unique moyen de vivre folâtement heureux dans l'Empire lunaire & Galetastique. (m) Ce sont encore moins des conventicules calotines ou calotières, où l'on donne l'essor à une verve satirique, critique & mordante, qui s'exerce souvent sur les meilleurs sujets; (n) ni des rendez-vous qui font horreur à la nature, où l'on lâche la bride à l'insatiable volupré. Ce ne sont point, en un mot, des Assemblées où les sens sous des visages empruntés, puissent se satisfaire par le vin, le jeu, l'amour, les concerts, les ballets, & par des excès les plus délicats. (o) Non ce n'est qu'une vraie Confratrie, une agréable Société, ou pour parler juste, une célèbre Académie, dont les Membres ne cherchent que la satisfaction de l'esprit, le calme des passions dans des conversations modestes, polies, exemptes de bruit & de confusion: & si on y mange ensemble, ce n'est que pour autoriser la liberté & la cordialité, & pour serrer plus fortement les nœuds de la Société. C'est enfin pour accorder quelque chose au corps, & fournir ainsi des esprits aux organes, dont l'ame dépend dans ses opérations.

De là une preuve évidente qu'ils croient être composés d'ame & de corps; qu'ils ont une idée bien plus noble de l'un que de l'autre, & qu'ils

mettent

(m) *Ordre des Capripèdes, ou Ratières établi à Lion dans le Languedoc.*

(n) *Le Régiment de la Calote dont l'Etat-Major se tient à Paris.*

(o) *Les Bals de l'Opera à Paris, à Londres, & le Carnaval de Venise.*

mettent l'esprit bien au dessus de la matière. Etant donc persuadés que le corps est une espece de prison, où l'esprit est renfermé, ils tâchent de la rendre supportable, en lui accordant ses besoins, ne lui refusant pas même quelques douceurs; & toujours en consideration de l'esprit qu'il loge; pour que les plaintes d'un corps languissant ne troublent point la tranquillité de l'esprit; en un mot, afin que la liberté dont il doit jouir pour penser & raisonner juste, ne soit point altérée.

C'est là que l'esprit rompant, pour ainsi dire, les liens qui l'attachent à la terre, s'éleve jusqu'aux Cieux, pour y contempler l'harmonie des corps lumineux, dans leurs propres tourbillons & leurs sphères; de tant de globes immenses qu'on peut nommer autant de mondes, qui ont entr'eux une subordination merveilleuse sans jamais se déranger; & dont les mouvemens particuliers s'arrêtent, se retardent, s'accélèrent ou se terminent mutuellement selon la force de l'impulsion qu'ils reçoivent, ou de la résistance qu'ils font; productions inconcevables d'une puissance infinie, & non du chaos & du hazard d'Epicure, qui les attribue à la rencontre des corpuscules ou atomes reboteux, legers & crochus, poussés dans une déclinaison extérieure & indéterminée, par une cause agissant aveuglement dans les intermondes.

Après avoir admiré les merveilles contenues dans ces espaces fluides, ils descendent au centre de la terre, où ils voyent la génération des corps souterrains, opaques & brillans, solides & liquides, effets prodigieux des mêmes principes, dont ils sont composés. Ils les voyent aussi clairement que s'ils avoient pris la nature sur le fait, ou que si elle les eut appelés pour être les témoins de ses opérations.

Du fond des abîmes, ils reviennent sur leur surface, où ils épluchent, pour ainsi dire, les plantes, les arbres; où ils disséquent les corps animés, pour en connoître les ressorts, & où enfin ils se livrent à une considération attentive des superbes flots de l'Océan, & des mouvemens impétueux de l'air, pour en considérer les mobiles.

Tels sont à peu près les sujets qu'ils agitent avec ordre & sans tumulte dans leurs savantes assemblées. La Morale n'en est point exclue. Ses trois parties y trouvent place, & sur-tout la politique, qu'ils croyent avoir été formée sur l'idée du gouvernement de l'Univers, dont les parties sont toujours en mouvement pour la conservation du tout, tandis que le tout pourvoit avec le secours d'une intelligence infinie, à l'harmonie des parties, pour leur propre conservation.

Je sçai qu'on ne manquera pas de dire que l'Auteur de cette Rélation ne donne aucune preuve de ce qu'il avance. Il est vrai que je n'en fais point de démonstration, & que je prends encore moins de peine de la faire attester. Content de dire vrai, peu m'importe que la vérité se fasse sentir. Car enfin j'aurois beau citer des témoignages, on n'en seroit pas plus persuadé. Ils ne manqueroient pas d'être traités de mendîés & de suspects.

Cependant on me permettra bien de demander à mon tour, des preuves de la Rélation infâme qui a été répandue dans le Public; & pourquoi ceux qui l'adoptent n'en exigent point? Il faut toujours revenir au principe. Le mauvais s'établit très-solide ment sans autorité; mais les plus authentiques témoignages ne suffisent pas pour persuader le bon. Tel est le malheureux penchant de l'homme. Le vice a plus d'attraits pour lui que la vertu. Le vrai lui déplaît, & le mensonge le délecte.

Mais

Mais que dis-je ? N'est-ce pas assez qu'on cite le Sr. Hérault Lieutenant de Police à Paris ? En voilà certainement de reste pour repaître la crédulité. Et moi, quoique je sache qu'on ne s'en rapporte pas toujours à la vérité, je n'ai d'autre témoignage à rendre. Elle fait toutes mes preuves. Cependant je ne crois pas que ce Magistrat soit un des Correspondans des Auteurs de nouvelles. Ses occupations sont plus nobles & plus utiles. Je sçai que son tems est mieux rempli.

Quoiqu'il en soit ; & que la Relation que je donne soit même forgée & sortie de mon cru, il est toujours vrai que l'idée de la Société que je donne au Lecteur, est belle, sage & digne de l'homme. C'est un Roman si l'on veut. Qu'importe, dès qu'il conduit à la vertu, & par conséquent à la félicité.

Les Francs-Maçons s'assemblent ordinairement trois fois la semaine & à des heures où chacun, libre d'affaires, peut avoir l'esprit tranquille. La Sale d'Assemblée qu'ils nomment Loge, est toujours dans un Cabaret, où en payant on est Maître avec moins d'embaras que chez soi. Personne n'y entre que les Associés, hors le tems même de l'assemblée. Cette Sale est précédée d'une Antichambre, où chaque Confrere dispose d'une petite armoire, pour y ferret les nipes & l'instrument qu'il doit prendre avant d'entrer dans l'assemblée. Un Portier gagé a soin de mettre tout en état, avant l'heure. Les préparatifs n'en sont pas grands. Du feu dans la saison ; une table couverte d'un tapis avec un seuil d'étain ou même d'argent, selon les facultés de la loge, où nagent des verres très-propres ; deux bassins, l'un pour des pipes, l'autre pour du tabac haché ; quatre flambeaux & des chaises rangées

gées autour de la table. Voilà le modeste appareil de la Sale du festin.

Le Portier qui sert aussi de Suisse, se tient à la porte de l'Antichambre ; où il ne laisse entrer que les Francs-Maçons. Le Secretaire de la Loge s'y rend ordinairement le premier. S'étant donc parés d'un Tablier de peau blanche, d'un Bonnet de coton ou de toile blanche, de Gands blancs, & munis de leur Truelle, ils vont prendre leurs places dans la Sale. Le seul ornement qu'on y voit, est la Déesse de la Sagesse, une Minerve peinte envelopée d'un nuage, à travers duquel on aperçoit des Francs-Maçons, à qui elle développe les phénomènes de la nature, avec cette Devise.

Hac Duce, hac comite, tot inter aspera firmi.

C'est-à-dire. *Guidés & accompagnés de la Sagesse, nous sommes inébranlables dans les plus rudes Chemins.*

En un mot c'est leur Banière, & l'Étendart sous lequel ils s'assemblent pour combattre les ennemis de la vérité & de la liberté. On lit encore cette Inscription latine sur le Chambranle extérieure de la porte de la Sale.

Arceatur profanum vulgus.

C'est-à-dire. *Qu'on ferme la porte aux profanes.*

Ils comprennent sous le mot, profane, tous ceux qui ne sont pas membres de la Société. Le Président ou Maître de la Loge ouvre la conversation, après que le Secretaire a lû le précis de la précédente. Si les points qui y ont été agités, ont été décidés, le Président donne un nouveau sujet, ou quelque Frere le propose. Sinon on continue le sujet indécis.

Si les Freres de la Loge où l'on agit la question proposée ne peuvent s'accorder, on l'envoie à la
grande

grande Loge, qui en fait faire des copies qu'elle communique à d'autres Loges réputées capables d'en décider : & je dois dire en passant que cette première Loge est parfaitement instruite des talens des Freres des autres ; mais il arrive rarement que la question reste indécise dans la Loge où elle est proposée. Elle est remplie de sujets ornés de tant de différentes sciences, qu'il est difficile d'y proposer quelque matière dont ils ne soient en état de décider.

Le Vin ou la Biere sont en commun, ainsi que les pipes & le tabac ; mais si quelqu'un des Confreres veut manger un morceau, il sonne & il demande quelque chose de son goût, qu'on lui présente avec une serviette, une fourchette & un couteau. Chacun demande ce qui lui plaît, & quand il lui plaît.

Si quelqu'un par vivacité ou par passion s'oublie jusqu'à insulter un Confrere, le silence lui est imposé sur le champ par le Maître de la Loge, qui le punit encore par une amende d'un Schilling qui vaut douze sols du Pays. Elle se paye à l'instant. Il en est de même de ceux qui jurent, qui lâchent quelque obscénité, ou qui interrompent un Frere qui parle. Le seul Président a ce droit. On est obligé de dépenser au moins la piece de douze sols dans l'assemblée, qui dure ordinairement en Hiver de cinq jusqu'à huit heures, & en Été de sept jusqu'à dix. Les Confreres ne s'y saluent jamais qu'avec la Truelle, à peu près de la même maniere qu'un Cavalier saluë de l'épée.

Le Secrétaire n'y parle jamais ; il a le plaisir de tout écouter & de ne rien dire. Il est assez occupé d'écrire par abreviations ou hieroglyphes, l'essentiel de ce qu'on y dit, pour lui servir de mémoire dans son cabinet, où il travaille entre les deux

deux assemblées à en faire un précis, qui est présenté à la prochaine.

On fait tous les ans un recueil de toutes ces pièces particulières, qu'on garde avec soin dans une grande Armoire placée dans l'Antichambre, dont le Président & le Secrétaire ont chacun une clef différente. Elles sont toutes deux nécessaires pour l'ouvrir. Il est aisé de concevoir que chaque Volume contient une infinité de problèmes décidés, avec le pour & le contre ; des points & des questions difficiles, dependans de toutes les Sciences & de tous les Arts, & des expériences sensibles qu'on a pû faire sur toutes sortes de matieres. Les Savans & les Artisans, ont là une ressource & des secours, qu'on ne trouvera pas dans le reste du monde.

Les Auteurs qui travaillent à quelque ouvrage dans quelque genre qu'il puisse être, peuvent y avoir recours. Ce qu'il souhaite se trouvera certainement dans ces Recueils d'une Loge, s'ils ne se trouvent pas dans ceux des autres. Il n'a qu'à former sa demande par écrit. On l'envoie de Loge en Loge : & dès qu'on a trouvé ce dont il s'agit, on l'expédie par extrait avec les preuves & les expériences, sans qu'il en coûte rien au Demandeur. Les Artisans & toutes sortes de gens ont la même facilité. Les Archives des Francs-Maçons sont des sources inépuisables où toutes les sciences, tous les arts trouvent de quoi se perfectionner.

On garde dans ces assemblées le rang de réception. Un Marchand, un Artisan, &c. s'y trouvent placés au-dessus d'un Duc & Pair, & même d'un Prince. On y parle des langues connues, & on n'a aucun langage argotique ou forgé, comme on a voulu l'insinuer.

La fin pour le mois prochain. Ce ne sera qu'après

des Princes, &c. Mai 1738. 431

ce Journal qu'on pourra présenter à nos Lecteurs, comme de coutume, quelque diversité Littéraire. Nous comptons lui donner, entr'autres, l'Extrait d'une Lettre écrite par un Docteur de Sorbonne, ou soi-disant tel, au sujet de l'Article LXXII. des Mémoires de Trevoux du mois de Juillet 1737., où il est parlé de l'Essai sur l'homme de Mr. Pope; Écrit que nous avons aussi rapporté dans nos Mémoires, & un autre précédemment sur la même matière. Le Public ne sera pas fâché de voir cette Lettre, & d'autres pièces qu'on nous promet de la même source, & que nous recevons toujours avec plaisir, pour en faire usage.

Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Fin*.

ENIGME.

T'Ai des Peres souvent de contraire nature :
Je puis trouver ma vie au beau milieu des feux :
Je la puis rencontrer aussi dans la froidure,
Ou d'un acier tranchant, ou d'un rocher affreux.

La mort finit mon sort d'une vitesse extrême,
Car un même moment me voit naître & périr :
Si je brille en naissant, ma mort brille de même ;
L'air est ma Sepulture, adieu je vais mourir.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

*Aparance
du peu d'effet
que produira
le secours
envoyé aux
Genois si ce
n'est par la
puissance mé-
ditative du
Roi.*

I. **S**I la Cour n'agit pas plus vivement en faveur de la République de Genes qu'elle n'a fait jusqu'à present, & si les Troupes qu'Elle lui prête contre les Mécontens de Corse, ou pour les faire composer amiablement, continuent encore quelque-tems dans l'espece d'inaction où on les sçait depuis leur arrivée en cette Isle; les Genois ne tireront sûrement pas grand avantage d'avoir demandé ce secours au Roi: Car, quoi que fasse Mr. le Marquis de Brignole, leur Envoyé Extraordinaire, si les conférences avec les Ministres qu'il fréquente assidument tendent à avoir une augmentation de secours, il y a d'autant moins d'aparence qu'on le lui accorde, que les Régimens que nous dimes le mois passé devoir aller prendre des quartiers en Provence & en Languedoc ne sont pas destinés à cette fin; il faut donc attendre si l'on veut sçavoir au juste quelle a été l'intention de la Cour, par raport à l'envoi des Troupes de la Couronne en Corse, puisqu'elles s'y tiennent fort tranquilles, que les Mécontens n'y demeurent pas moins mécontens, & qu'ils persistent dans la résolution de secourir pour toujours le joug des Genois, à moins que le Roi ne soit garant de ce dont ils pourroient tomber d'accord avec le Comte de Boissieux, qui commande les Troupes de S. M. dans leur Isle, & sur-tout qu'on ne convienne qu'il y ait à perpetuité une Garnison Françoisse dans Bastia, afin d'y avoir recours, au cas que les Genois, non-obstant la garantie du Roi, viennent à enfreindre

être les Traités. Voilà les précautions que prennent aujourd'hui les mécontents Corles, & ce sont là, suivant divers avis de la Corse qui arrivent à la Cour, sur quel pied ils veulent établir le Traité à faire avec la République de Genes par l'entremise du Roi. Ainsi on ne peut pas se promettre un grand succès des conférences entre le Comte de Boissieux & les Députés des Mécontents, sur l'article de l'accommodement des derniers avec leurs Maîtres naturels, s'ils n'abandonnent leur plan, & n'écoutent favorablement ce qu'on a à leur proposer par la puissante médiation du Roi.

II. C'est toujours avec un secret impénétrable pour le public qu'on traite de diverses grandes affaires qui sont sur le tapis. Les conférences des Ministres du Roi sont fréquentes; les Conseils d'Etat & des Finances ne le sont pas moins; & S. M. travaille en particulier très-assidument avec le Cardinal de Fleuri, qui a heureusement recouvré sa santé & ses forces. On ne peut rien ajouter à l'honneur que ce digne Prélat reçoit continuellement du Monarque, n'y ayant presque point de jours pendant & depuis la maladie dont S. Em. est rétablie, qu'elle n'en ait reçu les visites, & c'est ce qui continué encore, quoiqu'elle sorte à présent, qu'elle se soit remise au timon des affaires, & qu'elle donne les audiences, comme ci-devant aux Ministres Etrangers. Comme il est décidé que le Roi fera un voyage à Marly, Son Eminence en sera, & y occupera l'appartement du Duc d'Orleans qui est de plein pied, & qui tient au Salon, Mr. le Duc d'Orleans ayant bien voulu se lui céder comme étant le plus commode: Ce Prince y occupera celui de feu Mgr. le Dauphin Ayeul du Roi.

III. En vertu d'une Ordonnance de Sa Maj. du premier de Mars, on fait actuellement dans chaque

*Assemblée
des Miliciens.*

Généralité une Assemblée des Miliciens qui existent dans les 200. Bataillons formés en exécution de l'Ordonnance du 20. Novembre 1736. jusqu'à concurrence de 300. hommes par Bataillon; le Roi dispensant de comparoitre a ladite Assemblée ceux qui ont servi pendant six ans, & ordonnant qu'à cet effet il leur soit expédié des congés absolus, de même qu'à ceux qui seront signalés par les Intendants en qualité de surnuméraires. L'Assemblée de chaque Bataillon qui est réglée pour le jour & le lieu par les Intendants, n'est que de dix ou quinze jours au plus.

IV. Il y a depuis peu quelques arrangemens sur le tapis, dont l'un entr'autres tend à arrêter la trop grande multiplicité des Annoblis, & à ne faire acquiescer la Noblesse que pour le fils aîné du Possesseur d'une Charge. On croit que cet arrangement aura lieu, à l'exemple des deux autres qu'on a pris: Par l'un, le Roi rembourse & supprime les Charges des Ecuyers de main, lesquelles seront remplies à l'avenir par commission, & par des Gens de qualité: Par l'autre on supprime aussi cent des trois cens Secretaires du Roi du Grand College; & ceux qui seront conservés, seront obligés d'acheter entr'eux les cent Charges supprimées.

Nouvel Arrêt du Parlement de Paris supprimé.

IV. Dès le 16. Decembre dernier le Parlement de Paris avoit donné un Arrêt pour supprimer quatre Theses soutenues en Sorbonne. La Cour en a pris connoissance sur une Requête & un mémoire présentés au Roi par la Faculté de Théologie. Il est dit dans ce mémoire " que les quatre Theses
 „ qui ont été l'objet de l'Arrêt du Parlement, ne
 „ renfermoient rien qui pût meriter une note d'autant
 „ plus fâcheuse, qu'elle retombe indirectement sur la
 „ Faculté: Que s'il se trouve dans les Theses dont
 „ il s'agit quelques expressions qui n'ayent pas été
 claite-

„ clairement développées, il étoit naturel & même
„ juste d'expliquer ce qui pouvoit paroître obscur
„ par ce qui étoit clair, & d'excuser quelques dé-
„ fauts légers dans des Théologiens qui soutenoient
„ si fortement la Doctrine du Clergé de France :
„ Qu'à l'égard d'un reproche qu'on fait à un Bache-
„ lier par rapport au Concile de Florence, il pour-
„ roit suffire à la Faculté de répondre qu'il n'a dit
„ en aucun endroit de sa Thèse, que ce Concile
„ dût être regardé comme œcumenique : Mais que
„ ce qui a le plus allarmé les Théologiens dans
„ l'Arrêt du Parlement, est la manière dont on s'y
„ explique sur le Concile de Florence, la Faculté
„ supplie Sa M. de trouver bon qu'elle s'étende sur
„ cette matière &c., Ces représentations de la Fa-
„ culté de Sorbonne ont autant effctué que celles
„ dont on a fait mention au sujet de l'Arrêt du même
„ Parlement qui tendoit à supprimer la Bulle de Can-
„ onisation de St. Vincent de Pauls, puisqu'elles ont
„ pareillement été suivies d'un Arrêt du Conseil d'Etat
„ du Roi dans lequel S. M. déclare “ que voulant
„ maintenir la liberté & la tranquillité des Ecoles,
„ a remis & remet la Faculté de Théologie & ceux
„ qui y font leurs études, dans le même état où ils
„ étoient, en ce qui concerne le Concile de Flo-
„ rence, avant l'Arrêt rendu au Parlement de Paris
„ le 16. Decembre dernier, que Sa Majesté veut
„ être regardé à cet égard comme non venu : Sans
„ néanmoins que sous prétexte de soutenir l'autorité
„ dudit Concile, il soit permis d'en expliquer les
„ termes dans un sens qui puisse préjudicier direc-
„ tement ou indirectement aux Maximes du Royau-
„ me, ni autrement que les Théologiens & les Evé-
„ ques de France l'ont fait par leurs Ecrits mention-
„ nés dans la Requête de ladite Faculté &c.

Cet Arrêt du Conseil d'Etat occasionna le 26.

Mars l'Assemblée de toutes les Chambres du Parlement qui après une délibération de plusieurs heures, firent un arrêté " que le Procureur - Général feroit
 „ d'itératives défenses à la Faculté de Théologie &
 „ au Syndic de Sorbonne, de considerer le Concile
 „ de Florence comme œcumenique, n'ayant jamais
 „ été reçu en France, & étant trop contraire aux
 „ maximes du Royaume sur plusieurs points essen-
 „ tiels &c. Voilà ce qu'a pû le Parlement dans cette
 nouvelle affaire. Il n'a point fait mention de l'Arrêt
 du Conseil d'Etat dans son arrêté. Il n'a pas crû
 non plus devoir se rabattre sur des humbles remon-
 trances à faire au Roi, à cause de ce qui s'est passé
 en dernier lieu touchant la Bulle dont on a fait
 mention.

Emplois.

VI. Mr. le Marquis de Brancas, Grand d'Espagne, Lieutenant - Général des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre du St. Esprit & de celui de la Toison d'or, a obtenu le Gouvernement de la Ville & Château de Nantes qu'avoit feu Mr. le Maréchal d'Estrées. Il conserve la Lieutenance Générale de Provence, avec la survivance pour le Comte de Forcalquier son fils, mais il a remis le Gouvernement de Neuf - Brisac, sur lequel le Roi lui a accordé 6000. livres de pension pour le dédommager du revenu des petites Bouriques de Nantes que S. M. conserve à Madame la Marechale d'Estrées.

Le Roi a conféré aussi la Lieutenance - Générale de Bretagne au Comté Nantois au Marquis de la Fare; & la Lieutenance - Générale de Languedoc qu'avoit ce dernier, a été donnée au Duc de Richelieu avec le Commandement de cette Province. Le Brevet de retenüe de 200. mille livres que feu le Marechal d'Estrées avoit sur le Commandement de Bretagne, sera acquitté par le Duc de Richelieu, qui payera à la succession 120. mille liv. & par le Mar-

quis

quis de la Fare qui en payera 80. mille ; & il a été accordé à ce dernier un Brevet de 200. mille livres sur la Lieutenance-Générale de Bretagne, & un de cent mille au Duc de Richelieu sur celle de Languedoc.

Sa Majesté n'a pas encore fait de promotion de Brigadiers, mais elle a créé depuis peu Maréchal de les Camps & Armées, le Marquis de Resnel d'Amboise, Gendre du feu Maréchal de Berwick ; & le Marquis d'Escars, son Beaufrere, qui a pareillement épousé une fille du Maréchal de Berwick, & obtenu l'agrément de son Régiment.

Le remplacement d'Officiers de Marine que le Roi avoit résolu de faire, a eu lieu le 25. Mars, S. M. ayant nommé 35. Capitaines de Vaisseaux, 55. Lieutenans, 76. Enseignes, 2. Capitaines d'Artillerie, 2. Lieutenans, un Sous-Lieutenant & 8. Aides.

VII. Le Comte de la Marck ira remplir l'Ambassade d'Espagne à la place du Comte de Vaugrenan qui a demandé au Roi la permission de revenir. On croyoit que Mr. de Vaugrenan se porteroit à demander l'Ambassade d'Hollande, si le Marquis de Fenelon qui est aussi revenu de La Haye, n'y retournoit plus ; on le supposoit ainsi, à cause que ce Seigneur possède en Hollande des Biens du chef de Madame son Epouse : Mais il n'y a rien de cela.

VIII. Il y a toujours apparence que l'Abbé Lercari restera en qualité de Nonce du Pape à Paris, pour les raisons qu'on a dites. Le 28. Mars l'Abbé Delci, Chanoine de Ste. Marie Majeure, arriva en cette Ville avec la Barette qu'il apporte au Cardinal d'Avvergne. Il fut descendre chez Mr. le Nonce son Oncle, qui le presenta le 2. Avril à Sa Majesté, à Mgr. le Dauphin & à Mesdames de France.

IV. La Vicomté de Turenne appartient actuelle-

ment au Roi. L'Acte de vente qui en a été faite par Mr. le Duc de Bouillon, fut passé le 30. Mars, au rapport de Mr. de Trudaine, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, pour la somme de quatre million cinquante mille livres, qui seront employés en fonds de terre, afin que la substitution n'en soit pas interrompue.

X. Des Lettres de Nîmes en Languedoc portent que le Pere Leon Rousseau, Religieux de la Merci, a encore détrompé un Ministre Protestant, qui fit le 28. Mars abjuration du Calvinisme entre ses mains. Nous disons encore, parce qu'on compte que c'est le dix-huitième Ministre de cette Religion qu'il a ramené dans le sein de l'Eglise.

XI. Par les avis qu'on reçoit de la Suisse & de Geneve, on apprend que les Ligues Grises y sont divisées en plusieurs partis, & que des difficultés sont survenues au sujet des dédommagemens demandés par les Officiers des Régimens Suisses que l'Empereur a congédiés depuis la conclusion de la Paix. Selon les mêmes avis, on n'a pas encore rendu publics les arrangemens concertés pour terminer les differends des Magistrats de Geneve avec la Bourgeoisie, mais on les dit entierelement conformes aux Loix de l'Etat; que la forme ancienne du Gouvernement sera par là rétablie, & que l'autorité des Conseils & des Tribunaux sera réglée de maniere à ne plus donner d'inquiétude aux Citoyens. Le Roi & les Cantons de Zurich & de Berne garantiront ces engagements, & employeront leurs bons offices pour empêcher que les differends qui pourroient encore survenir, ne portent de nouveau la méfintelligence entre les Magistrats & la Bourgeoisie.

XII. Metz. Le 12. Avril Monsieur le Comte de Gisors, fils aîné de Monsieur le Comte de Belleisle, posa la premiere pierre au superbe bâtiment que les

Reli-

Religieux Celestins font construire pour leur Monastere. Ce jeune Seigneur accompagné de Monsieur de Roche Colombe, Commandant à Metz, & d'une nombreuse suite de personnes de tout état & condition, fut reçu par le R. P. Didier, Prieur, à la tête de la Communauté, au bruit des Boëtes, au son des Cloches & des Hautbois, ayant été conduit à l'Angle, où il devoit poser la premiere pierre, à côté duquel étoit élevé une Fontaine de vin ornée d'une Devise représentant Monsieur le Comte de Gisors, un marteau à la main posant la premiere pierre avec ces mots, *tanto opifce quid non!* Le R. P. Prieur lui presenta la Médaille qu'il devoit poser. Elle étoit d'argent de la grandeur de deux pouces de diametre, & representoit d'un côté les Armes de Monsieur le Comte de Gisors avec cette inscription: *Lud. Maria Foucquet Comes de Gisors, filius Car. Lud. Aug. Foucquet Comitum de Belleisle, Reg. Ord. Equitum Exercituum Legati prætorii Generalis, nec non Civitatis Metensis ac Provincia Præfecti, posuit pridie Idus Aprilis 1738.* Plus bas, R. P. Petro Palerne Celest. Sup. Generali, & sur le revers, une Aigle montant vers le Soleil, suivi de son jeune Aiglon avec ces mots, *vestigia sequor.*

Après que Mr. le Comte de Gisors eut lû & examiné la Médaille, il prit le Tablier qui lui fut présenté, & la Truelle à la main, il la posa au lieu destiné & la maçonna avec une adresse & une grace qui fut admirée de tous les spectateurs: Cette Cérémonie achevée, il fut conduit sous une Tente placée dans le Jardin, dans laquelle étoit dressée une magnifique Collation. Après s'y être arrêté quelque tems, pendant lequel on réitéra les décharges des Boëtes, il reçut les complimens de remerciemens & de reconnoissance du P. Prieur, & des

autres

autres Religieux, & fut reconduit jusques à son Carosse au même bruit des Boëtes, au son des Cloches & des Hautbois. On ne doit pas oublier les liberalités qu'il fit aux Ouvriers, Canoniers, & Hautbois, cette vertu est héréditaire dans la Famille.

XII Par un Navire arrivé le 2. Avril de la Martinique au *Havre de Grace*, on a la fâcheuse nouvelle que la nuit du 29. au 30. Janvier il y avoit eu un incendie très-grande au Fort *St. Pierre*, lequel avoit duré pendant cinq heures si violemment, que plus de cent Magazins remplis de Sucre, de Caffé, & de Marchandises de l'Europe ont été consumés par les flammes: Que la perte causée par cet embrasement monte à plus de douze millions, parce que les Marchandises de plus de 30. Navires qui y étoient arrivés de divers Ports de France, tant celles qui étoient destinées pour la Martinique, que celles qu'on en devoit rapporter, consistant principalement en Sucre & Caffé, avoient été brûlées, pillées & volées.

L O R R A I N E.

I. LA Cour de *Luneville* ne prit que le 10. Mars le deuil pour trois semaines à l'occasion de la mort de la Reine de la Grande-Bretagne, qui avoit été notifiée au Roi dans les formes ordinaires. Il n'y a eu aucune Comedie ni divertissement public en cette Cour pendant tout le Carême, pas même de concerts chez la Reine, ni de musique au dîner du Roi, & S. M. a assisté regulierement trois fois la semaine dans la Chapelle du Château aux Sermons du Pere Demeneu, Jesuite, Prédicateur habile, & qui a soutenu parfaitement la haute idée qu'on avoit conçue de son éloquence dès le premier

premier de ses Discours. S. M. n'a pas encore manqué non plus un seul jour d'assister à les Conseils d'Etat & des Finances; & les Membres qui les composent admirent de plus en plus la pénétration & l'amour sincere qu'elle témoigne pour le bien public.

Les Commissaires de l'Empereur & du Roi Très-Chrétien pour le Reglement des limites de la Lorraine, n'ont pas encore commencé cette grande affaire.

II. *Commerci.* La Sérénissime Princesse Charlotte, sœur du Grand Duc de Toscane, doit se rendre à l'Abbaye de Remiremont dont elle a été éluë Abbessè par le noble Chapitre. En annonçant le mois dernier la mort de la précédente Abbessè, nous avons dit que l'Abessè de Remiremont est Souveraine, & quels sont ses titres.

III. Le sçavant Mr. Dubaut, Conseiller-Clerc en la Cour Souveraine de Commerci, & Curé du Lieu, dont nous avons déjà rapporté quelques Discours qu'il a prononcés à certaines occasions, en fit un nouveau dans sa Paroisse le 25. Mars, en annonçant les Services du feu Duc Leopold premier. Celui-ci également digne de son Auteur & de la curiosité du Lecteur, est conçu en ces termes.

Affligeante Cérémonie, qui en nous rappelant l'amour du meilleur & du plus sage de tous les Souverains, va rouvrir une playe qui saigne encore après neuf ans, & nous remettre sous les yeux tous les malheurs qui l'ont suivis.

Je vous exhorterois, Messieurs, à y assister dans l'esprit & avec les dispositions que vous devez, si j'étois moins persuadé du tendre attachement que vous eûtes toujours pour ce grand Prince, ou si les motifs qui vous y engagent étoient moins pressans; mais que pourtois-je vous dire après tout, que le nom respectable de Leopold ne vous aye

déjà dit ? Vous sentez à ce moment bien plus de choses que je n'en pense moi-même, & j'aurois à me reprocher d'avoir fait injure à vos sentimens, si j'avois pû douter de votre zèle dans cette occasion.

Devoir d'humanité, devoir de reconnoissance, devoir de Religion & de piété ; que de motifs se réunissent ici pour vous intéresser au salut d'un Prince, pour qui nous aurions si volontiers prodigué notre sang.

Devoir d'humanité : Il n'appartient qu'aux Payens d'oublier leurs amis après la mort : comme ils n'esperent rien au-delà de cette vie, leurs soins & leurs empressemens ne s'étendent que jusques là. Il n'en est pas ainsi des Chrétiens ; la charité qui les unit est de tous les tems ; elle survit à nos freres ; nous les aimons lorsqu'ils étoient parmi nous, nous les aimons encore lors même qu'ils n'y sont plus ; le Tombeau qui nous cache leurs cendres n'efface pas leur souvenir de nos esprits, & pour être séparés de nous, ils n'en ont pas moins de droit sur nos cœurs. Non, Prince aimable, notre amour pour vous n'est pas affoibli : Objet de nos respects, de notre estime, de notre admiration lorsque vous viviez, vous l'êtes aujourd'hui de nos regrets, & vous le serez toujours de nos vœux les plus ardens ; nos prieres vous suivront jusques dans le Séjour de la Gloire.

Devoir de reconnoissance : Pourrions-nous en manquer pour un Souverain qui n'eut un cœur & des yeux que pour nous ? Chere Patrie dont le bonheur a été si souvent envié de nos Voisins ! Peuples Lorrains, heureux Peuples tant que vous eutes l'avantage de le voir sur vos têtes, oublierez-vous jamais que c'est à lui que vous dûtes votre félicité ? Membres de Jesus-Christ, Pauvres de toutes les
sortes,

fortes, Victimes infortunées des hazards de la guerre ou de l'infirmité humaine, taisez-vous les aumônes! taisez-vous les bienfaits! Vous Noblesse qu'il honora si constamment de sa généreuse bienveillance! oublierez-vous, que c'est de lui que vous tenez & l'éclat de vos Maisons & les moyens dont vous le soutenez? Ah! que plutôt nos langues soient condamnées à un éternel silence, que tant de bontés s'écoulent de nos mémoires!

Devoit de Religion: Quand la fortune de l'Etat n'auroit pas été aussi étroitement liée à la conservation de notre auguste Prince que nous en sommes persuadés aujourd'hui; le seul intérêt de la Religion ne justifieroit que trop nos larmes. Parlez, Ministres du Seigneur, parlez sur la piété d'un Prince qui par sa profonde vénération pour les Autels, par son anéantissement devant la Majesté de Dieu, par sa docilité à la voix des Pasteurs, par sa soumission aux oracles de l'Eglise, par son exactitude à se montrer irréprochable sur tous les points de la Foi, par sa délicatesse à ne pas souffrir sur un seul des plus légers soupçons, mérita tant de fois vos éloges.

Dites-nous si jamais vous le trouvatés froid ou inaccessible dans les occasions où vous eûtes besoin de son autorité. Quand se refusa-t-il à vos justes desirs? Quand manqua-t-il de seconder votre zèle? En eut-il moins que vous pour la Maison de Dieu? pour la décence de son Culte, pour l'ornement de ses Temples, pour l'honneur de ses Prêtres! En eut-il moins pour la correction des mœurs, pour la punition des scandales, pour le soulagement de vos malades? Vous nous l'avez ôté, ô mon Dieu! Mais vous nous l'aviez donné; c'est à votre Eglise toujours soumise à vos Loix de bénir la main qui la frappée & d'adorer sans murmure la rigueur de vos Jugemens; Mais au moins sera-il permis à cette

Rachël désolée de faire entendre ses gémissemens & ses cris, & d'apprendre aux Rois de la terre par l'exemple de ce Prince si cheri, qu'il est des chemins plus surs à la solide Gloire, & au bonheur de leurs Sujets, que ceux que l'ambition fait prendre à la plûpart de ses Héros.

Devoir de pieté : Celui que nous pleurons & que nous pleurerons long-tems, étoit nôtre Maître, nôtre Souverain, nôtre Pere : mais quel Pere ? quel Souverain, quel Maître ? qu'il étoit grand par sa naissance & par son rang, mais qu'il étoit aimable par son affabilité ! qu'il étoit loin de nous par la différence des conditions ; mais qu'il en étoit proche par la communication de l'amitié ! qu'il étoit digne de commander, mais qu'il étoit doux de lui obéir ! qu'il étoit franc & généreux dans ses procédés, mais qu'il étoit noble & gracieux dans ses manieres ! qu'il étoit capable de prendre l'empire sur tous les esprits, mais qu'il étoit propre à gagner tous les cœurs ! qu'il étoit exacte & attentif à maintenir l'Ordre & la Justice, mais qu'il étoit porté à accorder des graces ! qu'il avoit de penchant à honorer le vrai mérite, mais qu'il avoit d'éloignement pour les ames doubles & les méchans ? qu'il étoit ! . . .

Triste éloge, plus triste souvenir ! il l'étoit dans la vie qui nous combloit de joye, il ne l'est plus par une mort qui ne nous laisse, après sa perte & dans la décadance de l'Etat, de consolation que dans la presence de sa Royale Epouse, & dans la mémoire de ses vertus.

Vertus sinceres & presque innombrables, vertus solides que l'Europe entier a vû avec étonnement ; vertus trop rares dans les Grands du monde, mais communes & héréditaires aux Princes de son Sang. Vous les aurez couronné, juste Juge, ces vertus dont votre Eglise s'aplaudit encore aujourd'hui ;

nous

nous le présumons de votre bonté. Oüi, vous aurez reçu dans votre sein celui qui nous portera toujours dans le sien; vous aurez donné votre paix & votre repos à ce Prince pacifique, qui tant qu'il vécut, mit toute la gloire à procurer la vôtre; vous aurez fait miséricorde à celui qui se plut tant à la faire; cet homme de votre droite, vous l'y aurez placé.

Que si cependant il vous est encore redevable, car nous savons hélas combien il est difficile d'être trouvé assez pur à vos yeux! recevez nos soupirs & nos larmes en expiation de ses fautes, & que l'adorable Sacrifice que nous allons offrir pour lui, achève de l'acquitter envers vous. Faites tomber sur nous les traits qui pourroient encore tomber sur lui, & que la foiblesse de la pénitence n'a peut-être pas assez prévu; abbatez-nous, brisez-nous; nous l'aimions assez pour ne pas refuser d'avancer son bonheur à ce prix. Sauvez ce Prince, Seigneur, conservez les précieux restes de son Auguste Famille; ajoutez aux jours de l'Épouse ce que vous avez retranché des jours de l'Époux; qu'elle regne long-tems sur nous, qu'il vive éternellement avec vous.

L'Espagne ne fournit d'autres nouvelles ce mois-ci, si n'est qu'on se prépare encore en Catalogne à un embarquement, qu'on dit presentement destiné à échanger la Gatnilon d'*Oran*, & à transporter en Italie l'Infant Don Philippe qui doit partir pour Naples, afin d'assister au Mariage du Roi des deux Siciles son frere; que ce Prince, en qualité de Grand Amiral d'Espagne, aura en même-tems le Commandement des Vaisseaux qui lui serviront de transport & d'escorte: Qu'une nouvelle réponse de l'Espagne aux rémontrances répétées de Mr. Keene,

Ministre

Ministre de la Grande-Bretagne auprès de Sa Maj. Cath. sur l'article des *dépredations*, est conçu en des termes qui font appercevoir que la Cour de Madrid ne se porte gueres à contenter les Anglois sur leurs prétentions, quoiqu'elle eut témoigné il y a quelque-tems être inclinée à le faire: Que le Marquis de Valdecanas qui étoit du nombre des 410. captifs rachetés & arrivés à Alger, comme on l'a dit le mois dernier, a été fait Marechal des Camps & Armées du Roi. Ces avis venus de Madrid nous informent aussi de la belle reception qu'on y a faite à Mr. Altoviti, que le Pape a envoyé porter la Barette au Cardinal de Bourbon; que le Roi a envoyé au-devant de lui un des principaux Seigneurs de sa Cour & deux Carrosses à six Chevaux; qu'il est logé dans un Palais magnifique que S. M. lui a fait meubler; qu'il a un détachement de la Garde du Corps dans son Antichambre, & un autre à la porte du Palais, & qu'il est servi par des personnes de la Cour. Voilà ce qu'on avoit à rapporter de l'Espagne, avec cette ajoute, qu'il y est tombé depuis peu de la pluye en divers endroits, & qu'ainsi la crainte où l'on étoit qu'une continuation de secheresse n'eut fait périr les moissons, commence à diminuer.

ARTI-

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Dans un Consistoire secret que tint le Pape le 3. Mars, on s'attendoit bien à l'élevation au Cardinalat de Mrs. Passionei & Delci, Nonces aux Cours de Vienne & de Versailles, mais elle n'eut pas encore lieu ce coup-ci. S. S. ne fit qu'y préconiser quelques Evêchés. Cette promotion que le Cardinal Aquaviva a tâché de traverser en demandant aussi un Chapeau pour le Nonce qui est à Madrid, se fera néanmoins aussi-tôt que les deux Nonces se seront mis en chemin pour revenir ici, le Pape ne jugeant pas à propos de la faire plutôt, pour leur épargner des dépenses qu'ils se verroient obligés de faire.

II. Le St. Pere très-satisfait de la maniere dont le Roi Très-Chrétien en a agi contre le Parlement de Paris par rapport à la Bulle de Canonization de St. Vincent de Paule, a écrit à ce Monarque une Lettre de remerciement là-dessus. Le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, ensuite d'un ordre de la Cour, à ce que l'on prétend, avoit donné par à Sa Sainteté de tout ce qui s'étoit passé à cette occasion, des mouvemens du Parlement pour soutenir l'Arrêt qu'il avoit donné afin de supprimer la Bulle de Canonization, de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant suppression de celui du Parlement, & dont il remit une copie à Sa Sainteté dans l'Audience qu'il en eut.

III. Le 6. après la tenuë de la Congregation du St. Office, cinq Cardinaux en tintent une particu-

liere dans laquelle ils déliberent sur une demande faite par l'Empereur au St. Siege d'une somme de 300. mille écus pour aider S. M. Imp. à subvenir aux dépenses de la presente guerre contre les Infidèles. On a d'abord résolu d'acquiescer à cette demande, & pour la lever promptement, on doit actuellement avoir publié une taxe de trois Paules sur chaque Action des Monts de Pieté. C'est là le moyen le plus efficace qu'on a trouvé.

IV. Pour avancer & terminer en même-tems les differends du St. Siege avec la Cour de Naples, Sa Sainteté a de nouveau déclaré au Cardinal Corradini, Président de la Congrégation établie à ce sujet, & à tous les autres Cardinaux & Prélats de la même Congrégation, de mettre incessamment la dernière main à cette affaire, afin qu'elle pût donner au Roi des deux Siciles l'investiture de ces Royaumes avant l'arrivée de la Reine la future Epouse. Les Cardinaux s'étant assemblés le 13. Mars conformément aux intentions du Pape, & ayant délibéré pendant deux heures sur l'article de l'Accommodement, qui y fut suffisamment débattu, la décision en fut remise aux Cardinaux Riviere & Aquaviva, & à Mr. Galiani. Ces trois Membres ont depuis dressé un nouveau Plan qui paroît acceptable, & qui a été envoyé en même-tems à Madrid, à Naples, & à Dresde. On ne doute nullement qu'il ne reçoive dans ces Cours l'approbation dont on se flatte dans celle-ci. Entretiens le Pape a nommé les Princesses Corsini ses nièces & la Duchesse de Sora-Buoncompagni pour aller sur les frontieres complimenter la future Reine des deux Siciles, & l'accompagner par l'Etat Ecclesiastique jusques aux frontieres du Royaume de Naples.

Cette Princesse sera aussi reçue sur les frontieres d'Italie, & accompagnée jusqu'à Naples par le Comte Frederic

Frederic Borromei, Milanois, & par le Prince Horace Albani, tous deux Chevaliers de l'Ordre de l'*Aigle-Blanc*, ces deux Seigneurs ayant reçu ordre du Roi Auguste de Pologne de se préparer à cet effet.

V. On a recommencé le 10. Mars la vente publique des effets du Cardinal Coscia, qui ne paroît pas encore toucher à la délivrance, non plus que l'Evêque de Targa son frere.

Le 11. le Pere d'Evora, Ministre de Portugal, dépêcha un Exprés à Lisbonne avec un Bref du Pape qui absout tous ceux qui pendant les derniers differends entre le St. Siège & le Portugal, pourroient avoir encouru quelque Censure Ecclésiastique. Nous avons dit le mois passé, & il est certain que le Pape, depuis l'accommodement de ces differends, avoit nommé le Cardinal Corsini, Protecteur du Royaume de Portugal, mais jusqu'à present cette Eminence n'a pas accepté cette Charge, ce qui occasionnera que dans le prochain Consistoire S. S. préconisera Elle-même l'Eglise de Lisbonne.

Il y eut le 14. une Congrégation préparatoire pour la Béatification du Vénéable F. Sebastien de l'Apparition, Recollet dans le Mexique.

VI. *Naples.* Cette Cour se porte également à finir les differends avec celle de Rome, ayant envoyé un Exprés au Cardinal Aquaviva, Ministre du Roi Catholique auprès du St. Siège, de mettre tout en œuvre pour arriver à un accommodement avant l'arrivée de la Reine.

Les préparatifs qu'on fait pour l'arrivée de cette Princesse, sont extraordinaires. Les Seigneurs & les Dames destinés à aller à sa rencontre ne sont pas encore partis, parce que le jour du départ de la future Reine de Dresde, n'est pas fixé. Les Dames sont la Princesse Douairiere de Columbrano,

Cameriere - Major , la Marquise de Solara , la Princesse de Stigliano & la Duchesse d'Andria , à chacune desquelles le Roi donne deux Chaises & quatre Mulets pour leurs bagages , les défraye en allant & en revenant , & leur fait aussi à chacune un present de 500. pistoles. Mais on contremandera vraisemblablement quelques uns des préparatifs pour ce voyage , s'il est vrai , comme on le débite depuis l'arrivée d'un Courier de Dresde , que la Reine le fera avec une suite de six Chaises seulement , pour ne pas être à charge aux Princes par les Etats desquels Elle devra passer.

VII. Après un examen fait dans la Chambre Royale de *Ste. Claire* de toutes les pensions qui avoient été accordées par le précédent Gouvernement montans à 700. mille ducats , de même que des Emplois achetés avec agrément , & les survivances , cette Chambre a donné un Decret que les pensions seront totalement abolies , mais les Charges & survivances conservées à ceux qui les ont acquises. Cependant ils n'auront pas le pouvoir d'en disposer sans le consentement de la Cour.

VIII. L'Archevêché de Salerne devenu vacant par la mort de Mr. Capoa , fut conféré le 14. Mars à Mr. Rossi , Archevêque de Tarente , moyennant une pension de 500. Ducats pour l'Abbé Marino , fils du Marquis de Cenzano , & une de 50. pour l'Abbé de Sanzone , Sacristain de la Chapelle Royale. L'Archevêché de Salerne est l'un des plus riches du Royaume , & c'est le Roi qui y nomme , étant en possession de ce droit.

IX. *Toscane.* Les Officiers de la Gallerie Royale qui avoient été congédiés , furent remis au commencement de Mars en possession de leurs Charges , avec les mêmes appointemens dont ils jouissoient ; & le Magistrat de Florence fut en même tems renou-

vellé selon la coutume annuelle, sans qu'il y ait eu à cet égard aucune des innovations dont on avoit fait courir le bruit; d'où l'on conjecture que toutes choses resteront à présent dans l'état où elles sont.

X. Les cent Suisses de la Garde du Grand Duc ayant débarqué depuis quelque-tems à Livorne, arriverent le 11. Mars à Florence, Enseignes déployées & Tambour battant. Ils allerent prendre les quartiers qui leur étoient préparés, & qui étoient ci-devant occupés par les Trabans. Le premier Bataillon du Regiment du Corps de Son Altesse Royale, est aussi arrivé à Florence venant de *Fribourg*. Il étoit de 600. hommes lorsqu'il partit de cette dernière Ville, mais il en a perdu près de 200. dans sa marche. La moitié de ce Bataillon est entrée dans la Citadelle *Di Sopra*, d'où les Troupes nationales sont sorties, & l'autre moitié a pris ses quartiers dans l'endroit appelé *Dell'Uccello*. Les Bâtimens qu'on attendoit depuis long-tems d'*Ostende* avec le reste des Equipages & autres effets du Grand Duc, sont aussi presentement entrés dans le Port de Livorne.

XI. Il n'est plus question de la marche des Troupes Imperiales vers la Hongrie. Le Général *Wachendonck* qui les commande & le Général *Breitwitz* ont été faite la revue de celles qui sont en Garnison à Pise: & ils en ont fait un Détachement, aussi-bien que de la Garnison de Livorne, qui a été envoyé vers *Rosignano*, pour observer la contenance des Garnisons Espagnoles de ce côté-là.

On a encore fait partir pour la Hongrie des provisions pour le service du Grand Duc, & en-
viron 70. Mulets chargés de vins.

XII. *Milan*. Il y a apparence que les limites de ce Duché se regleront dans peu, puisqu'on attend à cet effet un Commissaire de la part du Roi de Sardaigne.

& le fils du Comte de Sintzendoiff, qui est nommé en la même qualité par l'Empereur.

Le Marquis de Lita a été fait par ce Monarque Commissaire Général du Milanez, à la place du Général Salembourg, qui s'est rendu à Vienne.

On apprend de *Turin* par des Lettres qui en sont arrivées, que S. M. Sardaignoise a donné ordre de completer tous ses Regimens, & que l'on y fait aussi quelques préparatifs de guerre.

XII. *Venise*. Depuis le mois de Fevrier qu'on a renvoyé au Baile de la Republique à Constantinople un Exprés qu'on en avoit reçu, on a recommencé à travailler dans le grand Arsenal, & à équiper toute la Flotte; mais surtout deux Vaisseaux de guerre. Ceux qui veulent que la Republique n'est pas si éloignée de prendre part à la guerre présente qu'elle paroit toujours l'être en effet, prétendent que ces nouveaux préparatifs n'ont d'autre objet que de s'opposer aux Turcs, s'ils viennent à tenter quelque chose sur la Dalmatie. D'autres les attribuent à la crainte où l'on est que les Espagnols n'entreprennent un établissement dans l'Albanie, comme on l'a déjà fait remarquer. Mais la vérité semble être quant aux deux Vaisseaux que l'on arme, qu'ils sont destinés à conduire, selon la coutume, à Constantinople, le Chevalier Brizzo, nommé depuis quelque tems pour y aller résider en qualité de Baile.

XIII. Le Chevalier Jean-Baptiste Mocenigo, Procureur de Saint Marc, & nommé Ambassadeur Extraordinaire de la Republique auprès du Roi des deux Siciles, est parti pour se rendre à son Ambassade. D'autres Seigneurs Venitiens se disposent aussi à se rendre du côté d'*Udine* & de *Palma-Nova*, lieux par lesquels on compte que passera la future Reine de Naples, pour l'y recevoir. La Republique doit

doit défrayer cette Princesse dans la route qu'elle prendra par cet Etat. Le Comte de Froulai, Ambassadeur de France, & le Comte de Campo-Florido, Ambassadeur d'Espagne, iront également vers les mêmes endroits pour rendre leurs respects à cette Souveraine. Le premier de ces Ministres a fait, ou a dû faire, le 20. Avril son entrée publique à Venise, afin de pouvoir être du premier festin que le Doge donne, selon la coutume, le 25. Avril, qui est le jour de la Fête de St. Marc.

XIV. *Corse.* Il est de la situation présente des affaires de cette Isle, ce qu'on en a fait connoître au commencement de l'Article de France. Les Troupes Françoises y sont & y demeurent tranquilles: Le Comte de Boissieux qui les commande, en agit avec les Mécontens en Général & en Ministre pacifique; ceux-ci paroissent avoir de la déférence pour lui, & tout le respect imaginable pour le Roi Très-Chrétien, & ils envoient même des vivres à ses Troupes, & toutes les provisions dont elles ont besoin. Mais jusqu'à présent ils ne veulent en aucune maniere entendre parler d'un accommodement avec la Republique de Genes, s'étant expliqués ouvertement que si on veut les forcer à rentrer sous cette domination, ils répandront plutôt jusqu'à la dernière goutte de leur sang. On les compte à présent augmentés jusqu'au nombre de 15. à 16. mille hommes, la moitié armés & gens de toute espee, & attendans toujours leur Roi, qui depuis quelque tems s'en est encore éloigné, sans doute, pour négocier si non des Alliances, du moins des secours. On dit que ce nouveau Roi de Corse est attendu à bord de quelques Bâimens qui ont été fretés en Suede; entretens les premiers Ministres ont encore publié un Manifeste, tendant à exhorter les CorSES de soutenir les armes à la main leurs justes droits;

droit^s

droits qu'ils veulent faire comprendre à Mr. le Comte de Boissieux par des Députés, & dans des Conférences auxquelles ce Seigneur les a invités. Il en a fixé la tenue à *Bigaglia*, lieu situé à cinq milles de Bastia, & pour mettre ces Députés à l'abri de toute insulte de la part des Genoïs, il y envoya une Garde de cent hommes.

La République de Genes dans l'attente où elle est du tour que prendront ses affaires en Corse, y envoie encore de l'argent pour les Troupes & celles France, & dans le mois de Mars elle y envoya aussi 12. Bâtimens chargés de vivres pour les besoins des uns & des autres. Ces Bâtimens étoient escortés par deux Barques armées en guerre, qui avoient ordre de croiser conjointement avec les Fregates Françoises dans les mers de l'Isle, pour tâcher d'empêcher avec plus de succès qu'on n'a fait jusqu'à présent, que les Mécontens ne reçoivent du secours de dehors.

A R T I C L E IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Le Prince de Galles toujours disgracié.

I. **A**ngleterre. Il est certain que rien n'a pu encore fléchir le Roi envers le Prince de Galles, puitque le Lord Chambellan a fait non-seulement renouveler dans les nouvelles publiques qui circulent à Londres, l'ordre de S. M. par lequel il est défendu aux personnes qui voyent le Prince & la Princesse de Galles, de se présenter devant Elle; mais qu'il a fait réiterer le même ordre à tous les Pairs, Conseillers Privés & Seigneurs & Dames de la Cour. L'un des premiers Seigneurs de

de l'Amirauté, qui est le Lord Archibald Hamilton, a été dépouillé de son Emploi pour son attachement à la personne du Prince, & le Lord Were Beauclerc en a été pourvû. Cet exemple de rigueur contre ceux qui se sont déclarés pour S. A. R., n'en fait cependant pas diminuer le parti; plusieurs Seigneurs & quelques Membres du Parlement l'ont au contraire épousé depuis peu; & du nombre de ces derniers, l'on compte Mr. Thomas Pitt, Ecuyer & Membre du Parlement pour Oakhampton en Devonshire, & Mr. Richard Elliot, Ecuyer & Membre du Parlement pour Leskard au Duché de Cornouailles; L'un & l'autre en cette considération, ont reçu du Prince des Charges d'importance dans ce Duché, & le Lord Archibald Hamilton, pour le dédommager de celle qu'il avoit au Bureau de l'Amirauté, a été fait Trésorier de S. A. R. & son Receveur Général du revenu qu'Elle a dans le même Duché de *Cornouailles*. C'est de cette manière que le Prince de Galles se vange, si l'on peut ainsi parler, de ce qu'on fait souffrir à ceux de son parti; & comme cette voye paroît un peu étrange après les soumissions & tout ce que S. A. R. a fait pour rentrer dans les grâces du Roi son pere, on en prend sujet de faire courir des bruits, comme si la Cour en prenoit beaucoup d'ombrage.

II. On n'a rien changé aux résolutions prises à la Cour & à l'Amirauté ensuite des avis que les Espagnols continuoient d'enlever en Amérique des Bâtimeos Anglois. Au contraire on est à présent à les exécuter, puisque la Cour a déjà mis plusieurs Vaisseaux de guerre en commission, & que dans peu on verra une nouvelle Escadre de 12. Vaisseaux prête à mettre à la voile, parce qu'il y a à présent quelque apparence que les deux partis qui divisent le Royaume par rapport aux déprédations des Espagnols,

gnols, pourront bien se réünir enfin dans le Parlement pour assurer la Navigation, y ayant un ordre envoyé à Mr. Keene, Ministre du Roi à Madrid, de demander enfin une satisfaction, & une réparation prompte de tous les griefs dont les Marchands de Londres, de Bristol, de Liverpool & autres, se plaignent continuellement par des Requêtes au Roi & au Parlement.

Ces Requêtes n'ont pas encore été si bien reçues qu'à présent, parce qu'on en a examiné la teneur avec attention & qu'elle paroît être telle à peu près qu'elle est rapportée. Les Marchands de Londres dans la leur, dont il est à propos de faire ici mention pour les suites qu'auront les déprédations, si on les reconnoit de la nature qu'on les dit; remontent à la Chambre des Communes, " que
 „ s'étant adressés à cette Chambre en l'année 1728.
 „ pour lui faire des représentations contre plusieurs
 „ saisies & déprédations commises les années précédentes par les Espagnols, elle avoit résolu: *Que*
 „ depuis la Paix conclüe à Utrecht en 1713. jusqu'à
 „ lors, le Commerce & la Navigation de la Grande-
 „ Bretagne aux Colonies Angloises de l'Amérique, &
 „ de ces Colonies de la Grande-Bretagne, avoient
 „ été beaucoup interrompus par les déprédations continuelles des Espagnols qui avoient saisi des effets
 „ de grande valeur, enlevé & déclaré de bonne prise un grand nombre de Vaisseaux Anglois, au
 „ grand dommage des Sujets de ce Royaume, & en violation manifeste des Traités qui subsistent entre
 „ les deux Couronnes. Qu'en conséquence de cette
 „ Résolution il avoit plû à la Chambre de présenter
 „ à ce sujet une Adresse à S. M.

„ Que les Espagnols ayant continué leurs déprédations, sans qu'on ait pû obtenir aucune satisfaction, on s'étoit de nouveau adressé en 1730.

à la Chambre, qui avoit présenté derechef une
Adresse au Roi, pour qu'il lui plût continuer ses
efforts afin d'empêcher non-seulement ces dépréda-
tions pour l'avenir, mais de procurer aussi une
satisfaction entière des dommages soufferts. & assis-
ter à ses Sujets l'exercice non interrompu de leur
Navigation aux Colonies Angloises, & de ces Co-
lonies dans la Grande-Bretagne.

Qu'ils représentent à la Chambre que les Espa-
gnols ont eu si peu d'égard aux gracieux efforts
de S. M., qu'ils n'ont pas laissé de continuer leurs
déprédations, & les ont portées l'année dernière
à un plus haut point que jamais, ayant saisi arbi-
trairement en pleine mer plusieurs Vaisseaux An-
glois avec leurs effets, montant à des sommes
considérables, & qui étoient en route directe, en
allant & en revenant des Colonies: Que les Ca-
pitaines de plusieurs de ces Vaisseaux étoient &
sont encore, sans doute, détenus prisonniers par les
Espagnols en Amérique, & leurs Equipages en
esclavage dans la Vieille-Espagne, où ils sont
traités très-inhumainement: Que cette Nation
se fait une coutume d'aborder & d'attaquer tous
les Bâtimens Anglois dans les mers de l'Améri-
que, sous prétexte d'y chercher des Marchandises
de Contrebande, ce qui est contraire aux loix des
Nations & aux Traités qui subsistent entre les
deux Couronnes: Que par ces injustes & violens
procédés le Commerce d'Angleterre en Amérique
est devenu si dangereux, que l'assurance sur la
Jamaïque a beaucoup augmenté, uniquement à
cause de cela: Et que sans quelque remède prompt
& efficace, ce Commerce, de même que le revenu
de la Couronne qui en provient, seront extrême-
ment diminués, pour ne pas dire entièrement
perdus.

Ces Marchands representent de plus à la Cham-
 bre " que quoique le Roi Catholique ait stipulé
 " par le Traité de Seville & par la Déclaration de
 " 1732. qui y est relative, de réparer les domma-
 " ges soufferts, il n'y a néanmoins aucune preuve
 " que cela ait été exécuté, paroissant au contraire
 " que les Espagnols commettent de nouvelles in-
 " sultes contre les Sujets Anglois, pendant qu'on
 " amuse ceux-ci par de vaines esperances de satis-
 " faction. Que les Supplians ont grande raison de
 " croire, que les Cédules ou Ordres envoyés par
 " la Cour d'Espagne à ses Gouverneurs en Améri-
 " que, n'ont servi qu'à éluder cette satisfaction,
 " puisqu'aucune de ces Cédules n'a jamais été mise
 " à exécution, ni aucun Gouverneur rappelé ou
 " puni pour sa désobéissance: Qu'une Nation qui
 " s'aroge le pouvoir de retenir & fouïller les Vais-
 " seaux Anglois en route dans leurs légitimes voya-
 " ges, dans les mers de l'Amérique, sous prétexte
 " de chercher des Marchandises de Contrebande,
 " prétend en effet exercer seule la Souveraineté de
 " ces Mers-là; & que si l'on souffre que les Espa-
 " gnols agissent de cette maniere, & qu'ils insultent
 " les Sujets de S. M. ou pillent leurs Biens, les
 " Supplians conçoivent que cela sera suivi non-seu-
 " lement d'un grand dommage à cette branche inesti-
 " mable de Commerce, mais aussi de conséquences
 " très-fâcheuses pour la Grande-Bretagne même:
 " Que pour cet effet comme les mesures prises
 " jusqu'à present n'ont pas été efficaces, ils prient
 " la Chambre de prendre leurs representations en
 " considération, de pourvoir à un remede convena-
 " ble pour mettre fin à ces insultes & déprédations,
 " & de procurer une juste satisfaction à ceux qui
 " ont eu le malheur de souffrir.

IV, Soit que cette Requête jointe a beaucoup
 d'autres

d'autres, ait fait l'effet que la Nation pouvoit se promettre de la Chambre basse, soit qu'il ait été produit ensuite d'une liste imprimée & bien spécifiée de 52. Vaisseaux Anglois pris & pillés par les Espagnols seulement depuis le Traité de Seville, la Nation a enfin l'esperance de quelque satisfaction, puisque cette Chambre prenant le tout en considération, n'a été occupée sérieusement depuis un mois que de l'examen des déprédations, d'une infinité de Mémoires & Lettres qui y ont rapport, des Copies de représentations faites au Roi d'Espagne depuis les plaintes des Marchands qui trafiquent en Amérique, des réponses de la Cour de Madrid, & d'autres pièces pour éclaircir les faits, & mises en œuvre pour arriver aux moyens de faire cesser les prises en mer par les Espagnols, & parvenir à un accommodement sur les prétentions & dédommagemens. Le tout mis en délibération, les Communes prirent le 8. Avril les deux Résolutions suivantes dans l'affaire touchant les déprédations. 1. " Que c'est un droit
" naturel & indubitable des Sujets de la Grande-
" Bretagne de naviguer avec leurs Vaisseaux dans
" les mers de l'Amérique, en allant & en revenant
" des Domaines de S. M. Que la liberté de la
" Navigation & du Commerce auxquels les Sujets
" du Royaume ont un droit incontestable, par les
" loix de Nations, & en vertu des Traités qui sub-
" sistent entre les deux Couronnes de la Grande-
" Bretagne & d'Espagne, a été beaucoup interrompue
" par les Espagnols, sous des prétextes mal fondés,
" & qu'on ne sauroit justifier: Qu'avant & depuis
" l'exécution du Traité de Seville, & la Déclara-
" tion faite par la Couronne d'Espagne, conformé-
" ment audit Traité par rapport à la satisfaction
" demandée & à la sûreté du Commerce, plusieurs
" saisies & captures injustes ont été faites: Que
les

*Résolutions
des Commu-
nes sur les
dépréda-
tions,*

„ les Espagnols ont commis de grandes dépréda-
 „ tions, accompagnées de plusieurs exemples de
 „ cruautés & d'inhumanités inouïes : Que les fre-
 „ quentes sollicitations faites à la Cour d'Espagne
 „ pour procurer satisfaction aux Sujets lèzés de Sa
 „ Maj., faite punir les coupables d'une manière
 „ exemplaire, & empêcher les mêmes abus à l'ave-
 „ nir, ont été vaines & inefficaces : Que les divers
 „ ordres accordés par le Roi d'Espagne pour resti-
 „ tuer ou reparet les grandes pertes souffertes par
 „ les saisies illicites & les captures que les Espa-
 „ gnols ont faites d'une manière qu'on ne sauroit
 „ justifier, n'ont point été exécutés par les Gouver-
 „ neurs Espagnols, ou qu'ils ont été entièrement
 „ éludés : Et que toutes ces violences & dépréda-
 „ tions avoient été commises au grand dommage
 „ des Sujets de la Grande-Bretagne, & en viola-
 „ tion directe des Traités qui subsistent entre les
 „ deux Couronnes.

„ 2. Qu'il seroit proposé que la Chambre pre-
 „ senteroit une Adresse au Roi pour supplier très-
 „ humblement S. M. d'employer tous les efforts
 „ auprès du Roi Catholique afin d'en obtenir le
 „ redressement efficace des griefs de ses Sujets, &
 „ convaincre la Cour d'Espagne, que quelque désir
 „ que S. M. puisse avoir de conserver une bonne
 „ correspondance & amitié entre les deux Couron-
 „ nes, qui ne peuvent néanmoins subsister que par
 „ une exacte observation de leurs Traités mutuels,
 „ & un juste égard pour les droits & privilèges
 „ respectifs, S. M. ne peut plus long-tems souffrir
 „ la poursuite continuelle & réitérée de pareils in-
 „ sultes & injures, au deshonneur de la Couronne,
 „ & à la ruine des Marchands ses Sujets : Et pour
 „ assurer S. M. qu'en cas que les sollicitations Ro-
 „ yales & amiables pour avoir justice, & procurer

„ la sûreté future de la Navigation & du Commer-
„ ce, auxquels les Sujets ont un droit incontestable
„ en conformité des Traités & par la Loi des Na-
„ tions, ne soient point capables d'obtenir de
„ l'équité & de l'amitié du Roi d'Espagne, la sa-
„ tisfaction que S. M. peut raisonnablement attendre
„ d'un bon & fidèle Allié, la Chambre supportera
„ efficacement S. M. dans toutes les mesures que
„ l'honneur & la justice demanderont qu'Elle prenne
„ pour procurer ladite satisfaction.

Voilà ce que les Communes ont résolu dans l'affaire qui intrigue tant la Nation. Ces deux Résolutions luës & reluës dans la Chambre à la Séance du 10. y furent approuvées, aussi-bien qu'une proposition faite de présenter en conformité une Adresse au Roi: La Chambre s'ajourna ensuite jusqu'au 17.

V. Comme l'affaire des déprédations fait beaucoup de bruit, & que c'est la principale qui ait été agitée au Parlement, on a crû devoir en rapporter ces particularités, qui d'ailleurs font entrevoir que les deux partis se réunissent cette-fois-ci à ce sujet pour le déterminer, sans doute, à prendre des mesures, afin d'arrêter les violences des Espagnols. Mais il est encore bien difficile de prévoir quel tour prendra cette affaire qui fait l'objet des Conférences du Chevalier Geraldino, Ministre d'Espagne, & de toutes les délibérations des Ministres d'Etat, lesquels, à ce qu'on prétend, laisseront au Parlement une liberté entière d'agir en cela selon qu'il le jugera convenable. Tous s'encouragent néanmoins depuis les deux Résolutions des Communes & celle de s'adresser ensuite au Roi, & tout se porte par conséquent à faire connoître à la Nation la nécessité de soutenir & de protéger efficacement son Commerce en Amérique. Il n'y a pas jusques aux Ecrivains publics qui ne se mettent à la torture pour faire goûter

goûter dans leurs feuilles des raisons qu'ils se croient autorisés de répandre; mais le plus fécond de tous à cet égard, c'est le *Craftsman* *. Il fit surtout le 29. Mars une digression touchant ce Commerce de l'Amérique que tous les Lecteurs ont assez bien goûtée. Nous la présenterons aussi aux nôtres. En voici la traduction.

Nous ne saurions, dit-il, être trop vigilans ni trop attentifs sur chaque branche de notre Commerce, si nous faisons, sur-tout, attention que nos Voisins travaillent à établir & étendre le leur pendant qu'ils minent ce qui nous reste du nôtre.

Depuis quelques siècles les François ont été nos plus puissans ennemis, mais jamais ils n'ont été si dangereux pour nous que depuis qu'ils ont poussé leur Commerce au point qu'on le voit aujourd'hui. Ils fournissent de sucre la plupart des Marchés étrangers au grand préjudice de notre Nation, aussi bien que de nos Colonies: Ils ne manquent point d'industrie ni de pouvoir pour nous croiser aussi dans nos Manufactures de Laine, en faisant venir clandestinement des Laines du cru des trois Royaumes, & la travaillant avec celle d'Espagne, qu'ils ont en grande abonance; & par ce moyen ils sont en train de nous supplanter entièrement dans notre Commerce d'Espagne, de Portugal & de Turquie. Nous avons eu la politesse & la générosité envers ces bons Amis & Alliés, de leur permettre de partager avec nous dans Newfoundland la pêche de la Merluë, dont je souhaite que les conséquences ne nous soient pas non plus aussi désavantageuses; car il est notoire qu'ayant une fois mis le pied dans un endroit, ils s'y établissent & étendent continuellement jusqu'à ce qu'ils se soient emparés du tout. Leurs établissemens dans l'Isle d'Hispanole sont

ant. ans

* Gazette de Londres ainsi nommée.

Autant de preuves de ce que j'avance. Quelques Pirates de leur Nation s'établirent d'abord dans la petite Isle de Toituga; de-là ils commencerent à cultiver les parties les plus proches, & ne rencontrant nulle part aucune opposition, les Espagnols n'ayant pas le courage de les troubler, ils ont fait de si grands progrès dans l'espace de 50. ans, qu'ils possèdent à présent, & sont solidement établis dans plus de la moitié de cette grande & importante Isle, & qu'il est même très-probable qu'en moins de tems ils se rendront maîtres de tout le reste. Joignez à cela les sages mesures qu'ils prennent dans le Mississipi, & vous en conclurez qu'ils marchent à grands pas vers l'Empire de l'Amérique.

Les Espagnols aussi peu éclairés sur leurs véritables intérêts que d'autres Nations, ne s'aperçoivent pas des desseins de leurs voisins, mais se prêtent au contraire à toutes leurs vues, à leur propre préjudice, aussi bien qu'à celui des Nations avec lesquelles l'Espagne devoit se faire une loi d'être fermement unie. C'est ainsi que pendant que nous fondons de luxure & d'intempérance, la France a eu la sage précaution de profiter de notre indolence, pour encourager l'industrie & le négoce, dont nous avons méconnu le prix; & c'est par ces moyens qu'elle s'est rendue redoutable dans chaque branche de commerce, & qu'au contraire nous avons reculé à proportion de son accroissement. De façon qu'elle est devenue formidable à toute l'Europe, & peut se flater d'obtenir par adresse & par subtilité ce que pendant plusieurs années elle n'a pu emporter par la voye des armes.

Le Craftsman s'explique de la sorte toutes les fois qu'il entreprend de faire sentir à la Nation les avantages sur lesquels il l'attaque.

VI. Mr. Horace Walpole, Ambassadeur du Roi auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies,

fait état de retourner dans peu à la Haye, ce qui détruit bien des bruits qui avoient couru sur son compte, entr'autres, celui qu'il n'auroit plus la continuation de l'Ambassade qui lui a attiré l'estime des uns & l'envie des autres. Il sera chargé d'engager la République d'Hollande à faire cause commune avec les Anglois, au cas qu'on prenne la résolution de rompre avec l'Espagne.

VII. On a la fâcheuse nouvelle du naufrage de plusieurs Vaisseaux Anglois péris sur les Côtes d'Espagne par une tempête terrible qu'il y eut le 7. Mars; & qu'un Vaisseau de la Compagnie Danoise des Indes Orientales avoit aussi péri au mois de Decembre dernier sur la Côte de *Peclar*, une des Isles de *Schedland*; qu'une partie de l'Equipage consistant en 150. hommes avoit eu le malheur de se noyer; que le reste qui s'étoit sauvé sur des Rochers y étoit mort de faim, & que la charge de ce Vaisseau consistoit, entr'autres choses, en argent monoyé & non monoyé, pour la valeur de 60. mille livres Sterlings.

VIII. *Hollande*. L'affaire de *Guilliers* & de *Bergues* n'a plus été reprise depuis ce qu'on en a rapporté le mois passé; & la négociation entre le Prince d'Orange & les Etats de Zeelande au sujet du Marquisat de *Terveer* & de *Flessingue* est aussi suspenduë. Le Prince a fait de continuelles instances pour qu'on le mît en possession de ce Marquisat, mais il y a toujours rencontré de l'opposition. Dans la dernière proposition qu'il a faite aux Etats sur ce sujet, il demandoit seulement qu'on lui accordât la possession de ces Fiefs la vie durant, à condition qu'après sa mort ils retourneroient aux Etats de Zeelande, qui de leur côté seroient obligés à payer alors 150. mille florins aux heritiers de S. A. S. Quoique les Conférences sur cette négociation soient à présent suspenduës

suspenduës, on compte cependant de les renouër incessamment, le Prince & les Etats paroissans également disposés à les terminer.

IX. On n'est pas moins attentif dans cet Etat qu'en Angleterre aux Résolutions que le Parlement de ce Royaume prendra sur l'Article des déprédations. Le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne, intrigué de la Négociation future de Mr. Horace Walpole qui est attendu à la Haye, a commencé par un Mémoire qu'il a présenté aux Etats-Généraux, & dont on s'apperçoit que le but est de la traverser.

Mr. le Marquis de Fenelon étoit aussi attendu de retour à la Haye vers le 16. Avril, & l'on ne doute pas qu'il n'ait apporté de nouvelles instructions pour le renouvellement du Tarif avec la France, lequel a expiré le 12. du même mois. On attendoit alors également Don Louis d'Acunha, Ministre de Portugal qui étoit allé à la Cour de France avec des Commissions dont le Roi son Maître l'avoit chargé. Mr. Wander Meer se dispose au contraire à retourner à son Ambassade de Madrid, ce qui trompe l'opinion commune où l'on étoit que ce Ministre n'y retourneroit point qu'on n'eut vû plus clair dans l'affaire des déprédations.

X. Le Conseil d'Etat a envoyé aux Gouverneurs & Commandans des Villes & Places, soit de la Barrière, soit de la Généralité, une Résolution des Seigneurs Etats Généraux, par laquelle il est statué comme une loi générale & permanente pour l'avenir, que tous les Officiers Militaires à leur service qui dans le tems de leur admission en qualité d'Officiers, ont fait profession de la Religion prétendue Reformée, viendront à la quitter pour embrasser la Religion Catholique, ou qui épouseront des femmes Catholiques, seront déchus *ipso facto* de

Résolution
de l'Etat
concernant
la Religion.

leurs Charges, depuis le Général jusques aux Subalternes. Cette Résolution cependant n'exclut pas les Catholiques des Emplois Militaires, ni leur avancement; elle ne regarde que les Officiers nés & élevés dans le Calvinisme: Il y a environ deux ans que les Etats de la Province d'Hollande la prirent pour les Troupes qui sont sur leur repartition. Les autres Provinces ont cru devoir adopter aussi la même Résolution, parce qu'elles voyoient tous les jours que des Officiers, dont les Regimens sont dans les Villes de la Généralité & Places de la Barriere, ayant l'occasion de s'instruire dans la Religion Catholique, abjuroient la Protestante, & épouloient des femmes Catholiques.

XI. *Pays-Bas.* On a publié un Jubilé général que le Pape a accordé aux Troupes Imperiales qui sont dans ce Pays, pour implorer la bénédiction du Ciel sur les armes de l'Empereur contre l'ennemi commun. Les deux Regimens de ces Troupes les plus complets & les mieux en état, sont depuis peu de jours en marche vers la Hongrie, ensuite d'un ordre de la Cour de Vienne. Ce sont le Regiment de Vieux-Daun & celui de Wurmbrandt, qui sont ensemble près de cinq mille hommes. Le Baron de Chancelos, qui en étoit revenu au commencement de l'Hiver, y est retourné pour commander à l'Armée en qualité de Lieutenant-Général; Charge dont il a été revêtu depuis peu, ainsi qu'on l'a annoncé le mois dernier. Il fut en même-tems nommé Gouverneur du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, afin de l'instruire & de le perfectionner dans l'art militaire.

Il est certain, comme on l'a dit aussi dans nos Mémoires de Mars, que Mr. de Brauffe, Ingenieur-Général, qui est presentement à Vienne, a été fait Gouverneur de *Termonde*; mais il n'est pas vrai que

le Gouvernement d'Ostende soit conféré à Mr. Devenish, puisqu'il vaque encore.

XII, Le 28. Mars les États de Brabant recommencerent à Bruxelles leur Assemblée extraordinaire, dans laquelle on doit avoir actuellement accordé à l'Empereur les quatre millions que ce Monarque a demandés au sujet de la guerre contre les Turcs. Le fils du Prince de Rubempré y fut reçu ce jour-là en qualité de Membre de ces États.

Il y a long-tems que les conférences à Anvers pour le Reglement d'un Tarif & autres points d'importance, sont suspendues, d'où l'on prend toujours occasion de dire que ce Congrès pourra bien traîner encore fort long-tems.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en R U S S I E, depuis le mois dernier.

I. **P**etersbourg. Cette Cour & celle de Vienne n'ont rien négligé pour engager les Républiques de Pologne & de Venise à prendre part à la guerre présente contre la Turquie. Mais leurs mouvemens ont été inutiles, l'une & l'autre de ces Républiques n'ayant pas crû devoir encore cette année rompre leur neutralité. Les Ministres qu'elles ont à la Porte Ottomane l'ont déclaré au Grand Seigneur, même avec cette ajoute, qu'elles ne cherchoient que les occasions d'entretenir une bonne amitié avec Sa Hauteffe. Comme on ne peut ainsi esperer de diversion à faire aux Turcs de la part de ces Républiques, on commence d'exécuter le plan des opérations de la Campagne qui s'ouvre. Le Général

Botta que l'Empereur a envoyé à la Czarine, étoit chargé principalement d'engager S. M. à la faire ouvrir par le Siège de Choczim; mais on lui a représenté que ce plan ne pouvoit être suivi, à cause qu'il faudroit s'éloigner des Magazins & de la Flotille. Il est par conséquent comme certain qu'on entreprendra d'abord le Siège de *Bielogrod*, & qu'au cas qu'on puisse faire entrer la Flotille dans le *Dniester*, on repliera ensuite sur la droite pour commencer celui de *Bender*. Cette réponse faite par les Ministres de la Cour à Mr. de Botta, paroit plausible; il l'a envoyée par un Exprés à l'Empereur dont il attendoit le retour sur la fin de Mars pour retourner à Vienne. Il avoit eu la première Audience publique de la Czarine le 2. du même mois.

Des Députés arrivés de *Courlande* eurent ce jour-là aussi Audience de S. M., & le lendemain ils furent introduits auprès du Duc de Courlande leur nouveau Souverain, qu'ils complimenterent sur son avènement à la Régence de ce Duché, & lui remirent l'Acte de soumission de la part des Etats. Le 21. ils partirent pour retourner dans leur Pays fort satisfaits du bon accueil qui leur a été fait en cette Cour. Une nouvelle Convention à laquelle ils avoient assisté à *Mitau*, & qui a été dressée entre le Duc de Courlande & ses nouveaux Sujets, a été envoyée à Drefde pour y être approuvée & confirmée par le Roi de Pologne.

II. Tous les Généraux & Officiers de distinction destinés à servir à l'Armée Russe, y sont actuellement. Le Prince Antoine Ulrich de Brunswick, & le Baron de Biron ont été les derniers de leur rang à s'y rendre, & ne se sont pas trouvés par conséquent assistans, ni pour être Spectateurs de nouveaux avantages considérables remportés sur les Tartares, & qui fait un début heureux pour la suite de la

Campagne.

Campagne. C'est peu de chose des progrès de Domduc-Ombo dans le *Cuban*, dont on a fait mention le mois dernier en comparaison de ceux-ci, puisque c'est une espece de défaite d'une Armée Tartare entiere qui a été très-maltraitée & mise en fuite par celle de S. M. Czarienne, pour avoir voulu tenter une invasion dans les Provinces Frontières de Russie: En voici les particularités conformément à une relation qui en a été imprimée à Petersbourg.

Les Tartares parurent pour la premiere fois sur les Frontières Russiennes le 22. Fevrier. Ils étoient partagés en plusieurs Détachemens, lesquels, après avoir passé les Rivieres de *Guitschul*, de *Wolfschii* & de *Samara*, s'étoient rendus à l'endroit des Lignes de l'Ukraine où les Tartares avoient pénétré en 1736., laissant à gauche les Postes que les Russiens occupoient sur la Riviere de *Samara*. Peu de jours après ces Détachemens se retirerent des Lignes & marcherent vers *Isum* & la Riviere de *Donetz*. Le Général Munnich, qui étoit arrivé sur les Frontières, envoya avertir les Commandans de divers Postes, de se tenir prêts à marcher avec les Troupes qui étoient sous leurs ordres, & alla vers l'Aile gauche de la Ligne, où l'on croyoit que l'ennemi avoit dessein de se rendre. Les Exprés chargés des ordres du Comte de Munnich étoient à peine arrivés où il les envoyoit, qu'on eut avis du Général Major Philosophow, qui avoit son Poste à l'extrémité des Lignes à l'Aile gauche, que les Tartares qui étoient le 25. à 40. werstes d'*Isum*, avoient déjà passé le *Donetz*, & paroissoient dans le voisinage du Bourg de *Protopowka*, qu'il s'y étoit rendu avec 300. hommes, & qu'à son arrivée il avoit trouvé 500. Tartares qui se dispoient à attaquer ce Bourg, mais qui avoient été heureusement repoussés quoique sans perte, puisque les Russes ne firent qu'un
seul

*Nouveaux
avantages
remportés
dans la Cri-
mée.*

seul prisonnier dans cette occasion. Ce prisonnier déclara toutes les forces des Tartares, & telles qu'on les a reconnues depuis. Bengligerei, Kan de Crimée, commandoit en personne, son Armée étoit de 80000. Tartares, & de mille Janissaires: Il avoit neuf pièces de Campagne, & campoit des deux côtés du *Donetz* à 12. lieues de *Protopowka*, où le Général Major *Philosophow* s'étoit arrêté, en attendant un renfort convenable pour faire tête aux ennemis.

On prit le 25. Fevrier que toute l'Armée ennemie s'étoit avancée jusqu'à la source de la Riviere *Thor*, qui n'est pas beaucoup éloignée de la Frontiere de Russie. Le Général *Douglas*, qui en l'absence du Général *Lasci*, commande son Armée, avoit rassemblé là-dessus les Regimens destinés à former le Corps de reserve, & partit le 26. de la petite Ville de *Belokleja* pour aller au-devant des Tartares. Sur la route il prit qu'ils avoient déjà passé le *Donetz*, & qu'un gros de ces Infidèles ayant donné sur un Détachement du Regiment d'*Archangelogorod*, qui avoit pris les devans, en avoit été vivement repoussé; & qu'un autre parti plus considérable avoit été aux mains à cinq werstes de *Bojuslawka* avec les Troupes Russiennes qui étoient sorties de *Sawinetz* sous les ordres du Major *Aladin*; que le combat avoit été assez vif; mais que le parti Tartare fut obligé de prendre la fuite avec une perte considérable.

De pareils avis firent hâter la marche du Comte de *Douglas*. Il arriva la nuit avec son Corps de reserve à *Bojuslawka*, d'où il détacha sur le champ deux Colaques pour aller prendre langue. Ceux-ci lui ayant rapporté que l'ennemi avoit fait une irruption sur le Territoire de *Cunie*, il détacha mille Dragons sous les ordres du Colonel *Cropotow*, qui atteignoit bientôt les Tartares, les défit, & leur re-

prit les prisonniers & les Bestiaux qu'ils enmenoient.

Le Comte de Douglas dirigea sa marche le 26. vers les Tartares qui venoient de passer le *Donetz* entre *Protopopowka* & les *Sawodes* de *Spewakowka*. Il rencontra à quelque distance de cette dernière Place plusieurs gros partis Tartares; il les fit attaquer, & les dispersa si heureusement qu'ils ne tarderent pas à repasser le *Donetz*, pour rejoindre le *Kan* qui campoit de l'autre côté. Après cet avantage *Mr. de Douglas* continua sa marche en ordre de Bataille, faisant mine d'aller attaquer le *Kan*. Mais celui ci au lieu de l'attendre, décampa & se retira dans la *Steppe*, qui est une espèce de desert. On détacha à ses trousses un parti de Cavalerie légère qui railla en pièces ce qu'il put rencontrer d'ennemis.

Une troupe considérable de Tartares, qui avoit passé le *Donetz* peu auparavant, s'en retournoit avec nombre de bestiaux & de prisonniers pour aller rejoindre le *Kan*. Mais comme elle étoit obligée de passer devant le Comte de Douglas, ce Général l'attaqua avec deux Compagnies de Grenadiers & un petit nombre de Cosaques, & après une escarmouche qui dura l'espace de quelques heures, il la rompit & obligea à prendre la fuite & à abandonner tout son butin, en laissant quatre cens morts sur le champ de bataille, outre un grand nombre qu'on trouva ensuite dans les bois, & un Mirse & quatre Tartares qui furent faits prisonniers. De notre côté nous n'eûmes qu'un Soldat mortellement blessé & quatre légèrement, mais point de tué. Avant cette escarmouche, sçavoir, le 26. & le 27. Février, le *Kan* des Tartares ayant passé le *Donetz* avec toutes les forces dans trois endroits, deux *werstes* au-dessus & deux *werstes* au-dessous des *Sawodes* de *Spewakowka*, fit attaquer cet endroit, & tâcha

tâcha à diverses reprises de mettre le feu aux palissades, mais la Garnison fit sur ses Troupes un feu si continuel de la Mousqueterie & de l'Artillerie, & quatre petites sorties si à propos, qu'à la fin il se retira avec perte de soixante hommes restés sur la place, & d'un grand nombre d'autres que les Tartares emportèrent selon leur coutume. On prit aussi dans cette même occasion un grand drapeau vert bordé de bandes rouges, & sur lequel étoient représentés deux sabres en sautoir, un croissant & quelques étoiles. Autour du pommeau il y avoit quelques rangées de plumes. Ce Drapeau étoit celui de Selemet Girey premier Lieutenant du Kan. Les Prisonniers rapportent, que ce Drapeau est celui du Kan même. Le Colonel *Oslafzew*, qui commandoit dans les Sawodes de *Spewakowka* le Regiment de *Tambow*, & qui a fait cette belle défense, n'a eu dans toutes ces attaques & sorties que neuf hommes de tués & vingt-deux de blessés.

Le Général Douglas, ayant rassemblé ses Troupes, s'est mis le 28. en marche vers la *Steppe*, par ordre du Comte de Munnich qui s'est aussi mis en marche de ce côté-là, à la tête d'un corps de Troupes réglées tiré de la Garnison de *Donetzkoï* & d'un gros de Cosaques pour couper la retraite aux Tartares, & a joint dans cet endroit le Général Douglas. Il les a poursuivis depuis la Rivière de *Thor* jusqu'à la source de la *Samara*, le long de laquelle le Kan se faisoit marchant nuit & jour avec les débris de ses Hordes pour regagner les lieux où il avoit laissé ses bagages & les Soldats, que le froid avoit mis hors d'état de le suivre.

L'avant-Garde du Général Munnich commandée par le Major Général *Lichen* est parvenue jusqu'à voir de loin le gros de l'Armée ennemie qui fuyoit avec précipitation, sans pouvoir la joindre; mais

elle

elle a rencontré par tout sur sa route un grand nombre de Tartares, les uns mourans de froid, les autres de misere. On a achevé les premiers, & l'on n'a fait prisonniers les autres. Mr. de Munnich fut trois jours à la poursuite de l'ennemi, & ne jugea pas à propos de continuer sa marche à cause que les vivres & les fourages commençoient à lui manquer, & qu'il faisoit d'ailleurs un froid mortel. Il a ainsi rebroussé chemin, & il est revenu avec son monde dans les Lignes de l'Ukraine. D'abord après son retour, il détacha encore un Colonel avec un gros de Hussars pour harceler les Tartares dans leur fuite, & envoya ordre au Général Rumantzow, & à l'Attaman de Saporosk de détacher aussi autant de monde qu'il seroit possible aux troupes des Infidèles.

C'est ainsi que le Kan des Tartares après avoir été repoussé par tout où il avoit tenté de pénétrer dans les Provinces frontieres de Russie, n'a pû trouver son salut que dans une fuite précipitée & confuse; qu'il lui en a couré la perte de son monde & de ses Chevaux pour une invasion manquée; & qu'enfin les armes toujours victorieuses de Sa Maj. Czarienne l'ont réduit pendant cette guerre à la dernière extrémité, & fait toucher sa nation à une ruine totale.

On avoit cette Relation à presenter à nos Lecteurs. C'est aussi tout ce qu'on peut jusqu'à present lui aprendre de l'Armée Moscovite qui se prépare à exécuter le plan des opérations qu'on a pris à la Cour pour cette Campagne.

Les Turcs se préparent aussi de leur côté à faire tête à cette Armée, par les grands préparatifs de guerre qui ne discontinuent point chez eux. On publie à present qu'ils mettront sur pied trois Armées considerables; que la plus nombreuse agira contre
les

*Préparatifs
des Turcs
pour la Cam-
pagne, &
leur politi-
que.*

les Russiens, & sera commandée par deux Seras-
kiers; que la deuxième, dont on ne dit pas qui en
sera le Commandant en chef, sera employée contre
les Impériaux, & que la troisième agira sous les
ordres du Grand Vizir, qui se tiendra au centre de
ces deux Armées, afin d'être à portée de se prêter
à celle qui pourroit en avoir le plus de besoin: Que
Dgianum Codgia, Capitan Bacha, ou Amiral de
la Porte, commandera une Flotte de 35. Vaisseaux
dans la Mer Blanche, qu'il y en aura une autre de dix
Vaisseaux dans la Mer Noire, où l'on a déjà envoyé
plusieurs Eregates pour observer les mouvemens des
Russiens: Que le Grand Seigneur a fait un Traité
avec le Prince Ragotzi, qu'il reconnoit en qualité
de Prince de Transilvanie, par lequel ce Prince s'en-
gage de payer à Sa Hauteſſe un tribut annuel de
400. mille écus, lorsqu'il sera maître des Pays qu'il
se propose de conquérir, & dont on lui garantit la
possession: Qu'il aura séparément sous les ordres
un corps considerable de Troupes pour faire la con-
quête, ou du moins l'invasion méditée depuis long-
tems dans la Principauté de ses Peres; que le Comte
de Bonneval, malgré diverses instances, a toujours
la politique de refuser le commandement en chef de
quel corps d'Armée que ce puisse être: Et qu'on a
imposé une nouvelle Taxe sur les Habitans de
l'Empire Ottoman de quelque Religion qu'ils
soient, excepté que les Chrétiens & les Juifs sont
plus taxés que les Mahometans.

Ces dispositions & bien d'autres qu'on remarque
en Turquie pour pousser la guerre contre les Chré-
tiens, font bien voir que la médiation de la France
acceptée de part & d'autre, & celle de la Grande-
Bretagne & de la Hollande offerte au Grand Sei-
gneur, & qu'il a acceptée depuis peu, ont été des
mouvemens inutiles de la part de ces Puissances:

puisque

puis que la Porte en acceptant la médiation de la France, ne s'est servie de cette conjoncture, que comme d'une conjoncture favorable à ses vûes ordinaires pour prolonger & gagner du tems. On n'ignore pas ce qui s'est passé à cet égard, puisqu'on sçait positivement que lorsque le Marquis de Ville-neuve Ambassadeur de France offrit au Ministère Turc, la médiation du Roi son Maître, pour travailler à une Paix solide entre la Porte & les Puissances Alliées contr'elle, on lui fit entendre qu'il eût à reduire par écrit la commission & les propositions dont il étoit chargé. Ce Ministre l'ayant fait, & quoiqu'il eut avancé les plus fortes raisons pour déterminer la Porte, & qu'il l'eut continuellement sollicitée, plus de deux mois se passerent néanmoins, avant qu'il ait pû obtenir une réponse; ce qui obligea tous les Ministres Chrétiens résidens à Constantinople, à faire cause commune, & à demander en corps une réponse aux propositions de l'Ambassadeur de France. A la fin on en obtint une, & en la remettant, les Ministres Ottomans dirent que le Divan avoit été si occupé d'affaires importantes pendant ce tems-là, qu'il lui avoit été impossible de la donner plutôt. Cette excuse, quoique frivole, auroit, peut-être, encore tenu les esprits en suspens, si la réponse avoit d'ailleurs fait entrevoir quelque lueur d'esperance qu'on souhaitoit de travailler à la Paix. Mais cette même réponse rejettoit une suspension d'armes proposée, & le renouëment d'un Congrès, à moins qu'au préalable on ne soit convenu de quelques préliminaires acceptables, & dans lesquels on comprît la restitution d'Oczakow.

A le bien prendre, la Porte ne pouvoit faire d'autre réponse, parce qu'elle sçait que la Russie n'auroit pas donné les mains à une suspension d'armes, ayant
toujours

toujours insisté que les Préliminaires soient réglés dans un Congrès.

On n'a rien ce mois-ci à rapporter des autres Cours du Nord, tout y étant dans un état de tranquillité parfaite. La Pologne n'offre également aucune particularité intéressante, puisqu'elle a pris le parti de se maintenir dans la neutralité, & que le Roi ne se rendra à *Fraustatt* qu'après le départ de la future Reine des deux Siciles pour Naples, afin d'y disposer des Charges vacantes de la Couronne; tenir un *Senatus-Consilium*, & fixer le tems de la tenue d'une Diète générale des Etats de la République.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **S**axe. *Dresde*. La correspondance entre cette Cour & celle de *Luneville*, a été ouverte depuis quelque tems; que les deux Rois se sont reconnus mutuellement. En conséquence le Roi Auguste a écrit une Lettre au Roi Stanislas, par laquelle il lui donne part de la conclusion du Mariage de la Princesse Royale sa fille avec le Roi des deux Siciles, & S. M. a depuis reçu de *Luneville* la Lettre de félicitation qu'Elle pouvoit attendre à ce sujet. Elle en a reçu une autre du Grand Seigneur & du Grand Vizir qui la félicitent sur son avènement à la Couronne de Pologne, & protestent que la Porte souhaite sincèrement d'entretenir un bon voisinage avec la République. C'est le Comte Stadnicki

Stadnicki, revenu à Drelde de son Ambassade de Constantinople, qui a remis cette Lettre au Roi dans une Audience qu'il en a eüe.

Fête à la Cour au sujet du Mariage de la Princesse aînée.

II. Les Articles du Contract de Mariage de cette Princesse ayant été réglés dans des conférences que le Comte de Fuenclara, Ambassadeur des Rois d'Espagne & des deux Siciles, a eües depuis son arrivée avec les Ministres du Roi; ils furent signés le 19. Mars, Fête de St. Joseph dont la Reine porte le nom. Il y eut grande fête à la Cour à cette occasion, & le Roi reçut les complimens des Ministres & de la Noblesse. Leurs Majestés & toute la Famille Royale dînèrent ce jour-là en public à une Table de 30. Couverts, à laquelle les Ministres étrangers, & d'autres personnes du premier rang avoient eu l'honneur d'être invités. Le Maréchal de la Cour tint deux autres Tables de 30. Couverts chacune. Le Contract fut signé à cinq heures du soir par le Roi & la Reine, la Princesse future Reine, le Prince Royal & Electoral, & par le Comte de Fuenclara, qui le signa au nom des Rois d'Espagne & de Naples. Le Chancelier de la Couronne de Pologne, & les Comtes de Wackerbarth & de Bruhl assisterent à cet Acte, & signerent en qualité de témoins. Il y eut ensuite appartement chez la Reine, où la Musique exécuta un beau concert.

Ce ne sera point le Cardinal Lipski, Evêque de Cracovie, qui fera la cérémonie de benir le Mariage de la future Reine des deux Siciles, mais Mr. Paulucci, Nonce du Pape; il y aura pour ce jour-là de grandes réjouissances, & sur-tout un Carrousel qui représentera les quatre Elemens, & un campement dans les Prairies d'Osterau pour le divertissement de la Cour qui s'y rendra; mais le jour de ces réjouissances n'est pas encore fixé. Cependant on a lieu de croire qu'elles se feront dans le présent mois

mois de Mai, le Roi s'étant rendu aux instances du Comte de Fuenc Lara qui a sollicité S. M. au nom de ses Maîtres de consentir à laisser partir la future Reine dans ce mois-ci. On avoit compté que le Prince Royal & Electoral accompagneroit la future Reine jusqu'à Naples, mais la santé de ce Prince qui est altérée depuis quelque tems, ne paroît pas le devoir permettre.

III. De fréquentes conférences du Comte de Fuenc Lara avec les Comtes de Wackerbarth & de Bruhl, Ministres du Cabinet, avant & depuis la signature de l'Acte du Mariage de la future Reine des deux Siciles, ont roulé principalement sur le rétablissement de la bonne intelligence entre l'Auguste Maison d'Autriche & les Rois d'Espagne & de Naples. Comme ç'a été là le premier objet du grand Mariage qui est conclu, on peut s'assurer aussi que cette grande affaire est terminée heureusement.

IV. Le Corps de Troupes Saxones qui est en Hongrie y restera encore cette année dans l'état qu'il est; c'est-à-dire, qu'il ne sera pas rendu complet au moyen des Recrues qu'on devoit y envoyer. La chose est décidée ainsi. Le Lieutenant-Général Stutenheim en aura le Commandement en Chef, & Mr. Brandt, Major-Général, commandera la Cavalerie.

Le Roi a ajouté à ses Titres celui de Comte de *Hannau*, ayant fait sçavoir aux Princes du Cercle qu'il avoit pris cette résolution.

V. *Prusse*. La Forteresse de *Wesel* n'étant pas assez fournie d'Artillerie, le Roi a ordonné d'y envoyer quelques pièces de Canon de 29. livres de balé, & quelques Mortiers jettans 50. livres. On les a tirés à cet effet du superbe Arsenal de *Berlin*, où il restera encore 200. pièces de Canons de 29. livres de balé fondus nouvellement, & cent Mortiers avec des trains d'Artillerie

d'Artillerie de Campagne, & on les a déjà embarqués sur l'Elbe pour être transportés au lieu de leur destination, par Hambourg & Rotterdam.

VI. On a publié au commencement d'Avril à Berlin une Ordonnance du Roi du 21. Mars, pour empêcher que le mal contagieux qui s'est manifesté en quelques endroits de la Transilvanie, ne se communique aux Etats de Sa Majesté. On avoit suspendu la publication de cette Ordonnance dans l'esperance où l'on étoit d'apprendre la cessation de cette maladie; mais les derniers avis de Transilvanie n'ayant pas été favorables, le Roi ordonna à la fin de la publier.

VI. Vienne. Le Procès du Comte de Seckendorff continué. Le 6. Mars il subit un quatrième interrogatoire, après lequel on lui déclara que l'Empereur lui permettoit pour une dernière fois de mettre encore par écrit tout ce qu'il croiroit pouvoir servir à sa justification. Ensuite de cette équitable & gracieuse permission, il présenta le 8. un écrit très-étendu, qui fut examiné le même jour par Mrs. les Commissaires assemblés à ce sujet chez le Comte de Harrach, Velt. Marechal. La conférence dura quatre heures, & le résultat en fut ensuite communiqué à l'Empereur. Les 18. & 19. du même mois, & le premier & 2. Avril, Mr. de Seckendorff fut encore interrogé, toujours avec les mêmes formalités qu'on a observées aux premiers interrogatoires qu'il a subis. Ces derniers ont été beaucoup plus longs que tous les précédens, ayant duré près de quatre heures chacun. Cependant l'on ne peut rien avancer encore de positif sur la prononciation qui suivra ce long Procès. Tout ce que l'on peut en dire quant à présent, c'est que l'Empereur a fait sçavoir à Mrs. les Commissaires de le finir, s'il étoit possible avant l'ouverture de la Campagne;

*Procès du
Comte de
Seckendorff.*

que par un ordre exprés de la Cour, le Colonel Lentulus du Regiment de Philippi arriva le 20. Mars à Vienne pour la seconde fois depuis la fin de la Campagne, pour être de nouveau examiné sur quelques chefs concernant l'affaire du Comte de Seckendoiff; & qu'ensuite de deux ordres pareils, ce Comte congédie la plupart de ses Domestiques, la Comtesse son Epouse se separe de lui & se retire en Saxe, & on lui a communiqué la Sentence portée contre le Général Doxat, & les Officiers qui étoient sous les ordres de ce dernier lorsqu'il rendit la Ville de Nissa aux Infidèles. On n'a pas ainsi attendu la fin du Procès de Mr. de Seckendoiff, comme on le croyoit, pour mettre à exécution la Sentence de Mr. Doxat, & de ces Officiers, dont nous allons rapporter la teneur, avec les circonstances qui ont accompagné la mort de ce Général.

VII. Cette Sentence fut envoyée à Belgrade le premier de Mars, & le Général Succow, partit le 4. de Vienne pour la faire exécuter. Elle porte ce qui suit.

Sentence du Général Doxat &c.
Dans la Cause criminelle du ci-devant Général-Major Doxat de Motetz, du Colonel Humbracht, du Lieutenant-Colonel Pinna, du Major de Buttler, du Capitaine d'Artillerie Saint Martin, & de tous les Capitaines, Lieutenans & Enseignes des trois Regimens de Maximilien de Hesse, d'Ogilvi & de Schmettau, & des Ingenieurs qui se sont trouvés dans Nissa lors de la reddition de cette Place, est portée la Sentence qui suit du Conseil de guerre, laquelle sera exécutée en vertu de la Ratification & des ordres de S. M. Imperiale.

Premierement, à l'égard du Général Doxat de Motetz, pour avoir rendu le 16. Octobre de l'année derniere à l'ennemi juré du nom Chrétien, la Forteresse de Nissa, confiée à son commandement, sans attendre

attendre qu'il fut attaqué, sans avoir fait aucune défense, sans nécessité, & sur de simples menaces des Infidèles; & pour avoir manqué par là à son honneur, à son devoir, & à sa conscience, porté un préjudice notable à Sa Majesté Imperiale & à toute la Chrétienté, flétri les Armes Imperiales, & relevé la fierté des Ennemis; ledit Général aura la tête tranchée, deux tiers des frais du Procès seront payés de ses Biens, & du reste on en tirera le nécessaire pour dédommager les Finances de l'Empereur de la perte des munitions de guerre & de bouche qui étoient dans Nissa, & sont passées au pouvoir des Infidèles.

Le Colonel Humbracht, après avoir au préalable prêté serment de non offendendo, sera cassé avec infamie. Le Lieutenant Colonel Pinna & le Major de Buttler seront pareillement cassés, mais sans infamie. Le Capitaine d'Artillerie Saint Martin sera pendant trois mois dans les fers aux arrêts auprès du grand Prévôt, mais alternativement, afin que le Service du Maître n'en souffre pas. Les Lieutenans subiront la même peine pendant l'espace d'un mois aussi alternativement. Mais tous les Bataillons des Regimens susdits seront reconnus exemts de toute faute & punition. Les Ingénieurs qui se sont trouvés dans le même tems à Nissa, nommément les Majors Rochet & Besselin, les deux Capitaines Roscan & Lesselin, & les trois Lieutenans Bendelle, Walner & Bayli, garderont comme les Officiers des Regimens, les arrêts dans les fers auprès du grand Prévôt, chacun selon son caractère. Mais le premier, ou plus ancien Ingénieur, Rochet, sera cassé. Quant au Capitaine Ingénieur Roscan, aussi-tôt qu'il se sera sisté, on publiera particulièrement si sa cassation sera accompagnée d'infamie, ou non.

Enfin les Officiers des Regimens qu'on a nommés, depuis le plus ancien jusqu'au plus jeune Capitaine inclusivement, payeront à proportion de leurs caractères,

sores, le tiers du Procès, de même que le Capitaine d'Artillerie Saint Martin, & les Ingenieurs; à quel effet la quote part d'un chacun sera retranchée de sa paye ordinaire. Ainsi prononcé de droit &c. Etoit signé, Jacques-Henri Baron de Suckow, Président. Ambroïse Dietrichner de Putzenthal, Auditeur-Général.

Le Géné-
ral Doxat
décapité.

Le General Doxat ayant çu qu'il étoit condamné à mort avant l'arrivée du Général Suckow à Belgrade, il fit écrire au Conseil de guerre qu'il avoit des choses de consequence à lui découvrir. Sur cette déclaration Mr. de Suckow chargé de faire exécuter la Sentence portée contre lui, reçut ordre d'en surseoir l'exécution, si en effet les choses à découvrir étoient si importantes. Mais les dernières dépositions du prisonnier, & des papiers qu'il remit au Général Suckow & aux autres Commissaires en comparoissant devant eux, ne lui ont prolongé la vie que de cinq jours, l'exécution de la Sentence qui devoit se faire le 15. ayant été faite le 20. de Mars. Le 17. on la lui annonça dans les formes, & il l'entendit avec fermeté, esperant encore qu'on lui feroit grace, à cause qu'il n'étoit pas condamné pour crime de trahison. Mais le jour de l'exécution étant venu, le Lieutenant de la Place vint lui annoncer que tout étoit prêt, & qu'il falloit aller au supplice. Là-dessus il prit congé d'un Lieutenant nommé Tilleurs, le remercia des services qu'il lui avoit rendus, & lui fit present de ses Boutons de chemise d'or, le priant de les porter en mémoire de lui. Il prit aussi congé de ses gens, & ayant monté avec son Valet de Chambre dans une Chaise ouverte, il prit le chemin de la grande Place des Cazernes qu'a fait faire le feu Duc Alexandre de Wirtemberg, où étoit l'échaffaut. En chemin faisant il regarda les Fortifications de la Place, & dit, O Forteresse je t'ai bâtie, & maintenant tu m'ôtes la vie; Arrivé sur l'échaffaut, il déclara que

que dans la conscience il se croyoit innocent: il se plaça ensuite sur une chaise couverte de drap noir, & son Valet de Chambre lui ayant découvert le corps autant qu'il étoit nécessaire, & bandé les yeux, lui mit un manteau rouge sur les épaules, & le Bourreau lui donna trois coups de Sabre avant d'abattre entièrement la tête. Son corps fut enterré le même jour près de l'endroit où il venoit d'être exécuté.

Les Officiers dont il est fait mention dans la Sentence, ont assisté à l'exécution dans le cercle formé par 400. hommes d'Infanterie & 200. Cuirassiers. On les a reconduit ensuite dans les prisons.

VIII. On procède encore actuellement contre d'autres Généraux, que le Comte de Seckendoff, & contre quelques Officiers; du moins l'on en examine scrupuleusement la conduite; & sur-tout du Colonel Salhausen, accusé d'avoir abandonné son monde à l'approche des Turcs d'un Poste où il commandoit, & de s'être retiré dans un Couvent de Franciscains. La Sentence de mort qu'on avoit dite portée contre ce Colonel & même exécutée, n'a pas eu son effet, & on l'a annoncée prématurément.

IX. Mais pendant qu'on agit contre les Officiers qui ont méconnu leur devoir, ou s'en sont écartés, on n'oublie pas ceux qui montrent dans les occasions une conduite d'honneur: ils reçoivent bientôt après la récompense de leur mérite. Le Capitaine Kellner entr'autres qui commande à *Ustiza* dont il a repoussé les Turcs, comme on va le rapporter, a été déclaré Major, & le Conseil de guerre a ordre de récompenser pareillement tous les Officiers & Soldats qui feront bien leur devoir. Disons un mot de l'entreprise des Infidèles sur *Ustiza*.

X. Sur la Fin de Février un Corps d'environ 150 mille Turcs s'étant présenté devant la petite Forteresse d'*Ustiza*, y donna deux assauts consécutifs, &

Entreprises
manquées de
la part des
Turcs.

fur vigoureusement repoussé toutes les deux fois par la Garnison composée alors de 550. hommes sous les ordres du Capitaine Kellner, presque tous Raciens, mais gens aguerris & déterminés par le bon exemple du Commandant. Heureusement pour cette Garnison & la Place, il y étoit entré peu de jours auparavant des provisions & des munitions pour 4. mois, & les Turcs n'avoient ni Canons, ni Mortiers, quoiqu'ils eussent fait courir un bruit contraire. Dans le même tems ils se presenterent, à la faveur d'un brouillard, devant la Redoute de *Bosnie* près de *Ratzska*, comptans de l'emporter d'emblée. Ces derniers étoient au nombre de 400. hommes dans cinq Bâteaux, & la Garnison de la Redoute seulement de 50. hommes, mais qui chargerent si à propos l'ennemi, & firent si bien leur devoir, qu'ils le repousserent avec une perte de 35. morts restés sur la place. Les Turcs après le mauvais succès de ces deux tentatives, firent une course jusqu'à deux lieus de *Belgrade*, où ils mirent le feu à un Village & en enmenerent les jeunes gens, après avoir massacré les autres. Quelque diligence que le Commandant de *Belgrade* fit faire à un Détachement qu'il précipita à leurs trousses, il fut impossible de les atteindre, tant leur course a été rapide. Ils ont encore saccagé plusieurs autres Villages depuis *Czazach* jusqu'à *Budnick*, leurs partis ayant presque toujours tenu la Campagne; & en cela on voit assez que leur but est de ruiner cette partie de la *Servie*, afin que les Troupes Impériales n'y puissent subsister, au cas qu'elles doivent se porter de ce côté-là, comme il y a apparence. Mais dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, & trois semaines après leur vaine tentative sur *Ustza*, ils sont revenus investir ce Château, & y ont donné un nouvel assaut, cependant sans autre succès pour eux que la première fois, ayant de nou-

veau été repoullés, & s'étant retirés avec précipitation. La belle résistance de Mr. Kellner dans les deux attaques des Turcs lui ont valu le grade auquel il est monté, & beaucoup de loüanges.

XI. Les Turcs n'ont pas été plus heureux en *Transilvanie* qu'en *Servie*. Le Prince de Lobkowitz qui commande dans cette Province, informé qu'ils se dispofoient à venir piller un Bourg de la Frontiere, où il y avoit une Foire; pour les amorcer, il retira le peu de Troupes qu'il y avoit dans les avenues, & cacha en même-tems un Corps de Cavalerie dans un endroit où les ennemis devoient passer. Le jour de la Foire les Turcs y arriverent, mais ils furent tellement enveloppés par la Cavalerie Impériale qui étoit sortie de son embuscade, qu'il y en eut un grand nombre taillés en pieces, & une centaine de Soldats faits prisonniers, avec un Bacha & quelques autres Officiers de rang. D'ailleurs il n'y a plus rien qui manifeste une invasion de la part des Turcs en *Transilvanie*; ils paroissent avoir abandonné ce dessein, à cause des grandes dispositions du Prince de Lobkowitz pour les bien recevoir de tous côtés.

Quant à la maladie épidémique qui s'est déclarée dans quelques Villages de cette Principauté, on apprend qu'elle y emporte encore du monde; qu'une espece de maladie semblable, se manifeste aussi en *Croatie* parmi les hommes & les bestiaux; que pour en prévenir la communication on avoit été obligé de poster des Troupes entre les Villages qui en sont attaqués, & ceux qui ne le sont pas. Ce nouveau fleau dans une Province où les Turcs ont fait d'ailleurs du ravage la Campagne dernière, y cause de la consternation, d'autant plus que les vivres y sont devenus à cette occasion d'une grande cherté. Malgré tout, les Turcs tiennent & ont tenu presque

presque tout l'Hiver la frontiere en haleine dans cette Province; ils font des courtes continuelles d'un côté & d'autre, & ne se rebutent point du mauvais succès qu'elles ont presque toujours. Le bruit continuë que le Prince de Saxe-Hildbourghaufen commandera encore l'Armée qui se formera en *Croatie*; mais la chose n'est pas tout-à-fait certaine. Ce Général est depuis long-tems à son Gouvernement de *Comorre*, d'où il a eu ordre de la Cour de se rendre incessamment à Vienne.

XII. Selon toute aparence la grande Armée ne s'assemblera, & ne sera en état d'agir qu'au mois de Juin, à cause des Troupes dont elle doit être augmentée, & qui sont en marche. On compte qu'elle sera de 40. à 50. mille hommes, non compris les milices Rasciennes, Croates & autres. De plus il y aura des Corps particuliers, & les mesures sont à present si bien prises, qu'elle sera abondamment pourvue de tout le necessaire, les Provisions, les Munitions, l'Artillerie &c. y arrivans continuellement par le Danube. Elle s'assemblera, à ce que l'on prévoit, partie sous le Canon de *Belgrade*, & partie près d'*Orsova*. Tous les Officiers des Régimens de cette Armée qui sont à Vienne, s'y rendent actuellement ensuite d'un ordre du Conseil de guerre; & cet ordre ayant aussi été envoyé au Sérénissime Prince Charles de Lorraine comme à un autre, il s'est rendu en personne chez le Comte de Königlegg, Président de ce Conseil, & lui a demandé la permission de s'arrêter à Vienne au-delà du terme marqué dans l'ordre.

XIII. Le départ de ce Prince n'est pas fixé, & il y a lieu de croire qu'il n'aura pas lieu avant celui du Grand Duc de Toscane qui a le commandement en Chef de l'Armée, & qui reçoit encore actuellement à la Cour les Officiers Généraux qui reglent

en la presence les opérations de la Campagne; opérations dont le Plan est encore proprement ignoré, puisque les dispositions faites pour cette Campagne, peuvent convenir à plusieurs entreprises différentes. Elles peuvent entr'autres être utiles à exécuter une nouvelle Convention que l'on sçait être conclüe avec la Russie; mais on ne sçait si cette Convention est réglée de la maniere qu'on le débite, & qui est, " qu'on fera
 „ tous les efforts pour l'expulsion des Infidèles de la
 „ Valachie, Moldavie, Bessarabie & Bosnie, & pour
 „ reprendre sur eux les Villes de *Widdin* & *Nissa*;
 „ qu'au cas que les Armes alliées parviennent à l'exé-
 „ cution de ces projets, S. M. Imp. restera en
 „ possession des deux dernieres Villes de la *Bosnie* :
 „ Que la Czarine gardera *Asoph*, & tout ce qu'elle
 „ pourra conquérir sur la côte Orientale de la *Cré-
 „ mée* & dans le *Cuban*; Que la Forteresse de *Choc-
 „ zim* sera démolie & cédée à la Pologne, moye-
 „ nant un équivalent: Et qu'on établira des Princes
 „ héréditaires & indépendans des deux Couronnes
 „ dans la *Valachie*, la *Moldavie* & la *Bessarabie*. „
 Supposé que le tout soit ainsi réglé, il faut qu'il y ait aussi quelque chose d'établi par raport à *Kinburn* & *Oczakow*, & à la nomination des Princes à placer sur le Trône des Provinces qu'on a nommées.

XIV. On assure que le Grand Duc a sollicité si gracieusement le Comte de Palfi, Velt-Maréchal des Armées de l'Empereur, de tirer encore une fois l'épée pour sa Patrie, qu'il s'y est enfin déterminé. On croit par consequent qu'il accompagnera Son Altesse Royale en qualité de Volontaire, ou en celle de Général Ajoint, si le Comte de Königsegg, n'étoit pas en état de servir. Le Grand Duc lui a offert & lui donnera sa Table, & lui fournira les Equipages & tous les Bagages nécessaires, S. A. R. l'ayant

l'ayant prié de se reposer sur elle du soin de toutes ces choses, dont une partie est déjà en chemin pour la Servie par la voye de terre; mais S. A. R. ne s'y rendra que pour le tems que l'Armée sera assemblée.

XV. Mr. le Comte de Neipperg, que nous avons dit le mois dernier être parti pour la Hongrie, est chargé du soin du Militaire & du Civil tant dans le Bannat de *Temeswar* que dans la *Servie Imperiale*, sous les ordres du Prince Charles de Lorraine, qui doit à present en être déclaré Gouverneur en chef. Mr. de Wallis a aussi été chargé d'une Commission, c'est celle de visiter les Places & les Magazins de la Croatie, & d'ordonner le nécessaire pour faire tête au Bacha de Bosnie, qui menace d'y porter le fort de la guerre. Ce Général partit à cet effet le 25. Mars, & l'on compte qu'il est actuellement de retour à Vienne.

XVI. Le Comte de Salabourg rappelé & revenu d'Italie, a ordre de se rendre en Hongrie pour y faire les fonctions de Commissaire Général de l'Armée, à la place du Comte de Nesselrode, dont la santé n'est pas bien forte. Le Comte de Salabourg est remplacé en Italie par Mr. de Rapold, l'Empereur lui ayant depuis peu conféré cet Emploi. S. M. a nommé aussi à la Charge de Capitaine des Archers, vacante par la mort du Général Hamilton, le Comte de Daun, fils aîné du Gouverneur de Vienne, ce Seigneur étoit déjà Major de la Garde de cette Ville, & Général d'Artillerie.

XVII. La grosseffe de la Sérénissime Archiduchesse, Epouse du Grand Duc de Toscane, a été déclarée de 19. Mars avec les cérémonies ordinaires, & selon l'étiquette de l'Auguste Maison d'Autriche, L. M. Imp. s'étant rendus ce jour-là au matin avec toute la Cour à l'Eglise des Religieuses de l'Ordre de Ste. Therese, où l'on célébroit la Fête

de Sr. Joseph, S. Altesse suivant L. M. dans une magnifique Chaise à porteurs. Voila la cérémonie qu'on observe pour déclarer la grossesse d'une Princesse de l'Auguste Maison.

XVIII. Par ordre de l'Empereur on a remis devant le Conseil Aulique de l'Empire le Testament du feu Duc Charles-Alexandre de Wirtemberg, & la Convention de la Duchesse Douairiere avec le Duc de Wirtemberg Neustatt, concernant l'administration du Duché de Wirtemberg & la Tutelle des jeunes Princes; le tout pour y être discuté & approuvé, s'il convient.

XIX. Le Tribunal du Maréchal de la Cour de S. M. Imp. a terminé au mois de Mars des prétentions qu'avoit formées le Cardinal Colonna sur la Succession du feu Prince Eugene de Savoye. Cette affaire discutée depuis plusieurs mois, a été suivie d'une Sentence qui conserve à la Princesse Victoire de Savoye la possession actuelle & sa vie durant, de la succession du feu Prince, à condition qu'elle la conservera dans l'état où elle est, & qu'après la mort elle passera à la Maison Colonna.

A R T I C L E VII.

Contenant la Naissance, les Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. La Comtesse Moczinska, Douairiere du feu Grand Trésorier de la Couronne de Pologne, est accouchée au mois de Mars d'un fils posthume, qui fut baptisé le 14. dans la Chapelle de la Reine à Dresde par le Nonce du Pape, & dont L. M. Polonoises ont été parrain & marraine.

II. *Mariage.* Le Duc de Gravina a épousé à Rome la fille du Duc de Bracciano ; & le Chevalier Robert Walpole a épousé à Londres Mademoiselle Carrey.

III. *Morts.* Don Louïs Pinto Coelho Pereira da Silva, Gentilhomme de la Chambre du Roi de Portugal, Chevalier de l'Ordre de Christ, & Conseiller du Conseil de la Marine, mourut le 16. Fevrier.

On a avis de la mort de Don Antoine - Louïs de Tavora, Comte de Sarzeda, Mestre de Camp des Armées de S. M. Portugaise, & Capitaine Général de la Province de *St. Paul* dans le Brezil, qui y est décédé dans la quarante - huitième année de son âge.

Le 25. du même mois mourut à Rome le Comte Nigrelli, Ambassadeur de Ferrare.

Dans le même-tems, Mr. Capos, de la Famille des Princes della Riccia, & Archevêque de Salerne, y fut emporté d'une attaque d'apoplexie.

La mort a enlevé aussi le Marquis de Monti, ci-devant Ambassadeur de France en Pologne &c. Comme il étoit originaire de Boulogne, Ville de l'Etat Ecclésiastique, le Domaine du Roi Très - Chrétien a fait mettre le scellé sur tous les effets ; ce qui s'observe à l'égard des étrangers qui meurent en France sans s'être fait naturaliser.

Le 3. Mars mourut à Ollas en Espagne, Don Joseph François - Ferdinand de Cordouë, Comte de Toralba & Talara, Marquis de Fuentes &c. âgé de 69. ans.

Le Comte Sapieha, Palatin de Podlachie, Lieutenant - Général de la Cavalerie Saxonne &c. est mort le 6. du même mois à Châlons en Champagne, âgé de 68. ans. Il s'étoit rendu en France pour trouver du soulagement à ses infirmités. Son corps a été mis en dépôt dans l'Eglise des Peres de la Mission dont il a fondé une Maison sur une de ses Terres

Terres en *Podlachie*, où il sera transporté pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Le 12. mourut à Paris d'une attaque d'apoplexie Dame Catherine de Conflans, Veuve du Comte de Lannion.

Messire Jean de Fauvel, Brigadier des Armées du Roi Très-Chrétien, Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de St. Louis, & ci-devant Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps de S. M. mourut le 1. d'Avril à l'âge de 68. ans.

Le 2. la mort enleva à Paris Messire Charles-François-Marie de Custine, des Comtes de Wiltz &c. Grand Ecuyer du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & Mestre de Camp du Regiment de Royal Pologne. Ce Seigneur qui étoit âgé seulement de 37. ans, est fort regretté pour son mérite & ses qualités personnelles qui lui avoient gagné depuis long-tems l'estime & l'affection de tout le monde.

Mr. de Verthamont - Chavagnac, Pere des Evêques de *Montauban* & de *Luçon*, mourut aussi à Paris au commencement du même mois.

Il y a plusieurs mois qu'en annonçant la mort du fameux Duc de *Ripperda* arrivée à *Tetuan*, nous dûmes qu'on le croyoit avoir embrassé le Mahometisme, & mort dans cette Scête. Mais on sçait à présent à n'en plus douter, qu'il est mort avec de grands sentimens de piété dans la Religiou Catholique, & que sa maladie étoit une goutte remontée. C'est ce qui étoit de nôtre devoir de rapporter ici, après ce qu'on avoit avancé de ce défunt.

Addition à l'Article de Lorraine.

Les Services funebres qui se font annuellement en Lorraine pour le repos des ames de feu Leurs Alteſſes Royales Leopold premier, & Charles V. Ducs de Lorraine & de Bar, Rois de Jeruſalem &c., ont été célébrés avec beaucoup de pompe dans l'Eglise des Peres Cordeliers de Nancy. On y chanta les Vigiles du premier de ces Souverains le 14. Avril, & le lendemain la Grande Meſſe avec les Obſeques. Le 16. & le 17. on en fit autant pour le feu Duc Charles V. L'Eglise étoit tendue de drap noir chargé de grands Cartouches, où étoient peints des Inſcriptions & des Emblèmes. Autour de l'Eglise regnoit un Litte en forme de Campagne, chargé des Armes de Lorraine, & l'on avoit élevé au milieu de la même Eglise un ſuperbe Catafalque, orné de figures, d'Emblèmes, d'inſcriptions & de quantité de Cierges. Des Députés des Cours Souveraines, des Chapitres & de toutes les Maisons Religieuſes de Nancy ont aſſiſté à ces Services, de même que toute la Nobleſſe, & la plûpart des Habitans de cette Capitale.

Avertisſement.

Nous venons d'apprendre ce que nous n'avons pû prévoir, c'eſt un Arrêt de la Cour de Lorraine, qui ſuprime notre Journal du dernier mois d'Avril, à cauſe de ce qui y eſt inſéré dans l'Article des Morts au ſujet de celle de feu Madame l'Abbeſſe de Remiremont, dont la teneur nous a d'autant plus parû véritable, que toutes les nouvelles publiques l'ont annoncée avant nous, & que c'eſt ſur la foi de ces imprimés que nous l'avons dit de même. Mais puiſque, ce qu'il contient eſt condamné comme faux, nous le retraçons volontiers, fâchés d'avoir été mal-informés.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mai 1738.

ARTICLE I. <i>Contenant la suite de la Relation apologique de la Societé des Francs-Maçons.</i>	417
ARTICLE II. <i>France & Lorraine.</i>	432
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	447
ARTICLE IV. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	454
ARTICLE V. <i>Russie.</i>	467
ARTICLE VI. <i>Allemagne.</i>	476
ARTICLE VII. <i>Contenant la Naissance, les Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres.</i>	489

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* ; (quem imprimendi soli Andreae Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suiæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere ; vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreae Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquò decernendæ. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.